

# Résumés des thèses présentées au Prix SFHU 2019

(par leur auteur.e, présentés par ordre alphabétique d'auteur.e)

## Table des matières

1. **BOTHEREAU Benjamin**, *À la lanterne ! Modes d'existence d'un objet banal, entre imaginaire technique et politique. Invention, économie urbaine, publics et circulations du « réverbère », Paris, Barcelone, XVIII<sup>e</sup> s.* = p. 2-7
2. **CAIGNET Aurore**, *Représenter, réinterpréter et réimaginer le patrimoine industriel : la promotion du renouveau de la ville postindustrielle du nord de l'Angleterre (1970-2010)* = p. 7-10
3. **DEROUICHE Belghith**, *Les stratégies de développement de villes en Tunisie : Entre continuités et ruptures des modes de faire l'urbain. Une analyse comparée de quatre stratégies d'avant et d'après « le printemps tunisien »* = p. 10-12
4. **DURMAZ Nihal**, *L'instrumentalisation des risques de catastrophe dans le processus d'urbanisation néolibérale de la ville d'Istanbul : une analyse à partir des quartiers de Sarıgöl et Tozkoşaran* = p. 12-17
5. **EL HAIBÉ Georges**, *Les installations périurbaines de la Berytus romaine : le cas du site MDWR 2 (Mdawar/Beyrouth)* = p. 17-21
6. **FRANTZWA Guillaume**, *Habitat et art de vivre à Metz à l'époque gothique, le cas des chanoines (1200-1550)* = p. 21-24
7. **FRONDIZI Alexandre**, *Paris au-delà de Paris. Urbanisation et révolution dans l'outre-ocroi populaire, 1789-1860* : prix de thèse 2019, voir fichier à part.
8. **GIMBAL Julie**, *L'architecture de grande hauteur à Paris (1893-1973) : débats et hypothèses autour d'une spécificité française* = p. 24-27
9. **KOTOUE RIKAM Serge Didier**, *Le rejet du tramway envers et contre tout : la prépondérance de la planification et du fait politique sur la participation citoyenne : le cas d'Amiens Métropole* = p. 27-29
10. **LEVIEUX Lise**, *Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* = p. 29-34
11. **MAURER Pierre**, *Architectures et aménagement urbain à Metz (1947-1970). Action municipale : la modernisation d'une ville* = p. 34-38
12. **MOREAU Sébastien**, *Les rencontres sportives. Une histoire sociale et culturelle du sport à Reims, pôle de l'espace sportif national et européen (1918-1939)* : prix spécial du jury 2019, voir fichier à part.
13. **PILORGET Julie**, *Des femmes dans la ville : Amiens (1380-1520)* = p. 38-43
14. **RIVOAL Solène**, *La Materia del pesce. Structures, gestion et organisation des approvisionnements de Venise en produits de la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle* = p. 43-46
15. **VIAUT Laura**, *Fecimus concordiam. Les mécanismes de gestion des conflits dans l'espace aquitain au haut Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)* = p. 46-49

## Index des villes [n° de la thèse entre crochets] :

Amiens : XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. [13] ; XXI<sup>e</sup> s. [9].  
Barcelone : XVIII<sup>e</sup> s [1].  
Berytus (Beyrouth) romain [5].  
Bradford : XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. [2].  
Istanbul : XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. [4]  
Jendouba : fin XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. [3]  
Manchester : XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s [2].  
Metz : XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. [6] ; XX<sup>e</sup> s. [11]  
Paris : XVIII<sup>e</sup> s. [1] ; XIX<sup>e</sup> s. [7] ; XX<sup>e</sup> s. [8]  
Reims : XX<sup>e</sup> s. [12].  
Sfax : fin XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. [3].  
Sousse : fin XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. [3].  
Tunis : fin XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. [3].  
Venise : XVIII<sup>e</sup> s. [14].

# Benjamin BOTHEREAU

## *À la lanterne ! Modes d'existence d'un objet banal, entre imaginaire technique et politique. Invention, économie urbaine, publics et circulations du « réverbère », Paris, Barcelone, XVIII<sup>e</sup>s.*

Thèse soutenue le 6/12/2018 à l'EHESP, préparée sous la direction de Liliane HILAIRE-PEREZ et Antoni ROCA-ROSELL ; jury : M. BERETTA, G. CARNINO, V. DENIS, V. NEGRE, A. POTOFSKY. 968 p.

Mots clés : « histoire urbaine » ; « biographie de mobilier urbain » ; « villes et savoirs » ; « imaginaires techniques et politiques de la ville »

### **Principaux résultats et méthodologie.**

Je suis parti d'un constat. Si l'expression « les aristocrates à la lanterne ! » nous était connue, comment cet objet banalisé, *a priori* trivial, a-t-il gagné un si grand potentiel symbolique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Notre culture a en effet banalisé la lanterne publique, objet technique du quotidien urbain. La lanterne devient ainsi invisible : l'oubli s'attache à tout objet technique, le signe du succès d'une innovation et de sa diffusion dans la société étant que l'objet lui-même se fait oublier et devient une boîte noire dont l'existence se réduit à ses fonctions utilitaires<sup>1</sup>. Or, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la lanterne devient un véritable leitmotiv visuel et sémantique révolutionnaire.

La plage temporelle d'étude choisie est synonyme d'une nouvelle attention à la matérialité de notre objet, les foules révolutionnaires ayant fait de l'espace urbain le centre des représentations des événements historiques, avec une surreprésentation de la rue dans l'imagerie. Les périodes révolutionnaires, qu'elles soient barcelonaises ou parisiennes, m'apparaissent alors comme des observatoires privilégiés des stratifications symboliques de la lanterne, et font accéder la lanterne au statut d'objet de mémoire collective.

Mon positionnement historiographique s'inspire dès le départ des travaux récents en histoire des techniques et de la culture matérielle<sup>2</sup>, qui font une synthèse entre une histoire des aménagements et des techniques en ville<sup>3</sup>, et une histoire culturelle des objets en termes de représentations<sup>4</sup>. Mon doctorat s'inscrit donc dans une histoire des techniques ayant revisité la dimension culturelle qui accompagne la construction et la diffusion de la nouveauté technique en montrant que l'on ne pouvait séparer les réseaux techniques, économiques et matériels, des représentations, car les conditions de réception et d'intégration d'une invention dépendent de la société qui la reconnaît et la fait sienne<sup>5</sup>. Deux dimensions sont rarement abordées de ce point de vue ; d'un côté, le temps long de la révolution des objets, de l'autre, la visée transculturelle, en particulier avec les territoires méridionaux de l'Europe. C'est ce travail que j'ai proposé de mener sur un long XVIII<sup>e</sup> siècle, en mettant le prisme principal sur la ville de Paris, et en mobilisant la comparaison avec la ville de Barcelone, créant ainsi un laboratoire riche pour observer les réponses différenciées au problème d'éclairage.

---

<sup>1</sup> Xavier Guchet, *Les Sens de l'évolution technique*, Paris, Léo Scheer, 2005, p. 10-16 ; Sophie Poirot-Delpech, *Mémoire et histoires de l'automatisation du contrôle aérien. Sociobiographie du Cautra*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 296-304.

<sup>2</sup> Voir les travaux, entre autres, de Maxine Berg, Giorgio Riello, Catherine Lanoë, Natacha Coquery, Daniel Roche, etc.

<sup>3</sup> Voir par exemple les travaux de Valérie Nègre, Youri Carbonnier, Sabine Barles, M. Le Moël.

<sup>4</sup> Voir par exemple les travaux de Marie Thébaud-Sorger, Richard Gillespie.

<sup>5</sup> Fox Robert (éd.), *Technological Change : Methods and Themes in the History of Technology*, New York, Routledge, 1996 ; Bruno Latour et Pierre Lemonnier, *De la préhistoire aux missiles balistiques. L'intelligence sociale des techniques*, Paris, La Découverte, 1994.

Afin de me démarquer de l'historiographie existante sur l'éclairage public, je devais me détacher d'une histoire de la nuit et d'une histoire très axée sur l'institution. Il fallait alors me recentrer sur l'objet.

Innovation technique pour l'éclairage public au XVIII<sup>e</sup> s., la lanterne « à réverbères » optimise l'intensité lumineuse en utilisant des artifices, les réflecteurs métalliques concaves (réverbères), afin de rationaliser le chemin optique. Si l'historiographie a retenu la lampe d'Argand, j'ai choisi de construire mon étude autour de cet élément technique moins noble, peu valorisé, le réverbère, artifice du système technique. Partant de l'artifice vers l'objet, l'objectif de mon travail a été de démontrer la multiplicité des facettes de l'imaginaire de la lanterne et leurs résonances, afin de redonner l'épaisseur que cet objet technique, en apparence banal, a pu revêtir dans la vie parisienne et barcelonaise, passant de simple mobilier urbain à symbole politique.

L'émergence de la nouvelle technique est intrinsèquement accompagnée de discours, d'images et de mythes qui structurent son imaginaire. Afin de saisir cet imaginaire, j'ai alors eu pour objectif de construire une histoire de la lanterne « au ras de l'objet », faisant écho à l'approche micro-historique parfois définie comme une histoire « au ras du sol »<sup>6</sup>. L'objet technique étant une construction sociale et culturelle, j'ai souhaité lire les imaginaires qui ont formé la lanterne comme autant de couches géologiques<sup>7</sup>. J'ai ainsi proposé une biographie de la lanterne, se référant au « tournant vers les choses » et aux contributions réunies de *The Social life of Things*<sup>8</sup> pour une biographie culturelle et sociale des objets, mais en plaçant cette fois-ci l'analyse technique de l'objet en premier plan, servant de fil conducteur entre mes parties. Je me suis également affranchi dans mon étude de la distinction objet/sujet pour traiter l'entité « lanterne » comme acteur. C'est en tournant le dos à ce grand partage métaphysique que la théorie de l'acteur-réseau a pu traiter les objets et définir l'acteur (humain ou non humain) non par sa nature, mais par ses performances et par ses effets sur les autres acteurs auxquels il est lié<sup>9</sup>. C'est également ainsi que Gilbert Simondon a pu questionner les modes d'existence d'un objet technique qui s'invente en intégrant dans son fonctionnement les effets de son opération sur lui-même et sur le milieu associé<sup>10</sup> (ici la ville).



C'est donc en ancrant mon travail dans ce courant renouvelé de l'histoire des techniques et de la culture matérielle que j'ai voulu me démarquer de l'historiographie existante sur l'éclairage public.

A partir des années 1990, un renouvellement de l'historiographie française de la police à l'époque moderne a lieu<sup>11</sup>. Dans cette dynamique, Jean-Luc-Laffont et Catherine Denys consacrent à l'éclairage public un sous-chapitre de leurs thèses respectives sur Toulouse et les cités de la frontière franco-belge, et voient en l'illumination un instrument de contrôle policier majeur<sup>12</sup>. Si ce courant m'apporte les clés indispensables pour cadrer mon étude, les travaux restent centrés sur les pratiques du service d'illumination. Je souhaite y apporter une valeur ajoutée, d'une part, par l'étude fine de la matérialité du parc d'éclairage jusqu'au schéma interne de la lanterne, jeu d'échelles indispensable pour questionner les effets de l'éclairage, sa puissance et ses limites, et, d'autre part, par la recherche de potentielles résonances, dans l'objet technique, des missions et de la culture d'agir de la lieutenance de police. Deuxièmement, je ne traite pas

---

<sup>6</sup> Expression de Jacques Revel, préface, « L'histoire au ras du sol ».

<sup>7</sup> Sur cette méthode voir Pierre Musso, *L'imaginaire industriel*, Paris, édition Manucius, 2015.

<sup>8</sup> Arjun Appadurai (éd.), *The Social Life of Things. Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

<sup>9</sup> Pour la théorie de l'acteur-réseau (ANT) voir Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour (éd.), *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, les Presses, « Sciences sociales », 2006 ; Wiebe Bijker, E., Thomas P. Hughes, and Trevor J. Pinch, eds., *The Social Construction of Technological Systems : New Directions in the Sociology and History of Technology*. Cambridge, MA: MIT Press, 1987.

<sup>10</sup> Gilbert Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1989 (3<sup>e</sup> éd.).

<sup>11</sup> Porté, entre autres, par Vincent Milliot, Brigitte Marin et Vincent Denis.

<sup>12</sup> Catherine Denys, *Police et sécurité au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Jean-Luc Laffont, *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse de doctorat en histoire, université de Toulouse II Le Mirail, 1997.

d'une histoire de la nuit, devenue objet d'histoire à la faveur du tournant culturel en étudiant la « nocturnalisation » des sociétés modernes européennes<sup>13</sup>. Troisièmement, mon travail souhaite se démarquer par son échelle d'étude. Une thèse venait d'être soutenue dans les derniers moments de l'écriture sur une histoire institutionnelle et diffusionniste à l'échelle nationale (hors Paris)<sup>14</sup>. Alain Cabantous, quant à lui, s'il compare les modes d'éclairage européens, n'identifie pas les mobilités (matérielles, artisanales). Sans prétendre à un travail aussi ambitieux à l'échelle européenne, je me concentrais donc sur une étude de la circulation des savoirs de la lanterne à réverbères, entre la France et l'Espagne. Mon étude se voulait plus connectée que comparative, pour ouvrir cette boîte noire qu'est la « multiplicité des chemins de la nouveauté »<sup>15</sup>, ici transnationaux. Or, ni l'ouvrage de Craig Koslofsky ni celui d'Alain Cabantous ne pense le rôle des circulations dans le processus de différenciation. Du côté espagnol, l'ouvrage référent *La Barcelona del segle XVIII*<sup>16</sup> aborde de façon isolée l'illumination barcelonaise : j'ai ainsi noté une absence générale d'identification de mobilités entre la France et l'Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une des ambitions de ce travail de remédier à cette lacune, en faisant sortir de l'ombre ces passeurs oubliés de l'historiographie, des hommes aux profils hybrides, éloignés de la figure bien connue de l'entrepreneur général parisien Tourtille Sangrain.

Afin d'apporter une valeur ajoutée aux travaux précédents, je voyais donc dans la lanterne un objet-frontière permettant de croiser une histoire des techniques et celle d'une culture matérielle sise entre histoire urbaine, histoire de la police, histoire des consommations et histoire des représentations. Cette attention à l'objet urbain me permettait alors d'inscrire ma recherche dans les travaux qui ont repensé les villes comme « espaces pratiqués » des sciences et techniques<sup>17</sup>.



Dans l'objectif d'appréhender toutes les facettes de notre artéfact d'étude, j'ai souhaité construire une étude des techniques d'éclairage non limitée aux corpus normalisés des traités et des encyclopédies. Un corpus varié et original de sources, par leur mobilisation simultanée, a donc été privilégié : l'imprimé commercial et publicitaire, les recueils de gravures et caricatures de la Collection Hennin et Collection de Vinck<sup>18</sup>, les fonds d'archives municipales parisiennes, barcelonaises (et madrilènes), qui donnent accès tant au fonctionnement ordinaire technique et administratif de l'institution d'éclairage qu'à ces potentielles ruptures lors des épisodes révolutionnaires, les archives policières et militaires - pour croiser les pratiques de la *capitania general* (force militaire de l'autorité centrale des Bourbons contrôlant Barcelone) et la lieutenance de police parisienne - et enfin les archives de l'invention.



Mon travail s'organise ainsi en quatre prismes biographiques : objet - objet et milieu - médiations de l'objet – objet politique. A travers ces quatre moments, j'ai tissé une histoire croisée des trajectoires techniques et symboliques de la lanterne, afin d'interroger ses modes d'existence et son empreinte dans la culture.

### ***L'objet et son artifice le réverbère.***

Le premier prisme appréhende l'objet à travers le processus de création et d'innovation. Ce prisme met à l'honneur, dans le sillage des *Annales*, le temps long et la gestion collective dans la stabilisation de l'imaginaire technique de la lanterne à réverbères.

---

<sup>13</sup> Voir les travaux de Daniel Roche, Alain Cabantous, Simone Delattre, Craig Koslofsky, etc.

<sup>14</sup> Sophie Reculin, « L'invention et la diffusion de l'éclairage public dans le royaume de France (1697-1789) », Université Charles-de-Gaulle Lille 3, thèse de doctorat sous la direction de Catherine Denys, 2018.

<sup>15</sup> Anne Françoise Garçon, Liliane Hilaire Pérez (dir.), *Les chemins de la nouveauté, Innover, inventer au regard de l'histoire*, Paris, CTHS, 2003.

<sup>16</sup> Jaume Carrera i Pujal, *La Barcelona del segle XVIII*, Barcelona, 1952.

<sup>17</sup> Antonella Romano et Stéphane Van Damme, « Sciences et villes-mondes : penser les savoirs au large (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. ) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-2, 2008.

<sup>18</sup> BNF.

D'une part, le programme du concours académique (1763-1766) réduit les enjeux de l'éclairage public vers une optimisation des trois paramètres « clarté », « service » et « économie ». Cette mise en problème donne sens à l'introduction d'un artifice dans le système, unique moyen de pondérer les utilités contraires « clarté » et « économie », utilités tendues entre la tentation de multiplier les sources lumineuses et la recherche de la moindre consommation en combustible. Le réverbère devient ainsi l'essence du système « lanterne » en tant que matérialisation des processus de maîtrise et de rationalisation des rayons lumineux, soit l'action de l'inventeur sur la lumière et contre sa propagation naturelle.

D'autre part, les redécouvertes inventives sur le long terme donnent de l'épaisseur à l'artifice et consolident son imaginaire, via une logique d'innovation par l'emprunt, l'adaptation, l'hybridation et la transposition des techniques. Indépendamment des usages de l'objet, c'est donc cette « réalité hautement humaine stabilisée dans de la matière »<sup>19</sup> et la cristallisation des efforts inventifs pour conduire les effets de la lumière que j'ai voulu saisir dans l'artifice.

Mais saisir la technicité de la lanterne dans ce laboratoire *ex-situ* n'est pas suffisant, il a fallu étudier l'objet d'éclairage « en action de rue » : cela a été l'objectif de mon deuxième moment biographique.

### ***L'objet et son milieu : la lanterne à la ville.***

En appliquant le principe de « réticulation spatiale »<sup>20</sup> à la lanterne publique, j'ai pu montrer un rayonnement de l'objet technique rationalisé au-delà de ses limites matérielles. Ce qui m'a intéressé, c'est la résonance des discours de mise en ordre des rayons - par l'artifice du réverbère - dans l'inscription spatiale de la lanterne, légitimés par les théories d'aménagement urbain portées par l'institution policière et les architectes, associant uniformité esthétique et concept de la belle ville. Le principe d'uniformité générale, fer de lance des réformateurs urbains à partir des années 1750, conditionne ainsi l'insertion de la lanterne dans son milieu. Une maîtrise calculée du système « rue » associant la lanterne, et son environnement, tous saisis par leurs dimensions, construit ainsi, par effet-levier, un report du mythe prométhéen sur la lumière à la ville idéalisée. Cette étude voit alors dans les inscriptions administratives (tels les tableaux et calendriers d'illumination) la matérialisation à la fois de cette gestion rationalisée de l'éclairage et de la disciplinarisation de l'espace urbain.

Mais il existe une dialectique de la fiction et du réel dans les discours pour légitimer l'insertion de la lanterne. D'où l'idée de construire des cartes du parc d'éclairage parisien pour mettre en valeur les écarts à ce discours de l'éclairage idéalisé : exercice chronophage qui nécessite auparavant de constituer un filaire des rues illuminées et de géolocaliser une carte vectorielle du bâti parisien pour la même année. Cela a abouti entre autres à la **carte 1** de la distribution spatiale des 5557 points lumineux sur le tissu urbain et à la **carte 2** des « effets » de lumière pour les 965 rues référencées, basé sur le recoupement ou non du champ d'action de deux sources lumineuses consécutives. Les cartes seront disponibles prochainement sur la plateforme collaborative Alpage<sup>21</sup>, et cela va aboutir à des travaux communs pour superposer d'autres mobiliers urbains et infrastructures (égouts, fontaines, etc.), mais on pourrait également penser à un croisement avec une cartographie du crime nocturne.

L'innovation d'éclairage, pour assurer son assimilation et un ancrage pérenne, colonise d'autres espaces qui produisent de nouvelles « réticulations » :

### ***Circulations et médiations des savoirs de l'objet : marchés, publics et acculturation technique de la lanterne.***

Ce troisième prisme biographique interroge les autres modes d'acclimatation de l'objet hors de son seul milieu « naturel » - la rue - à travers un champ de *media* (annonces techniques,

---

<sup>19</sup> Pour reprendre le vocabulaire de Simondon.

<sup>20</sup> Gilbert Simondon, « Psychologie de la technicité », *art.cit.*

<sup>21</sup> Je remercie la plateforme Géomatique de l'EHESS pour la formation reçue.

cartes de commerce) et médiations (circulations transculturelles) qui structurent la zone entre invention, publics et marchés.

D'une part, en tirant le fil à partir de l'unique mention d'un « mathématicien français » dans une demande de privilège espagnol, j'ai pu découvrir que, si la nouvelle lanterne à réverbères de l'inventeur Bourgeois de Chateaublanc est reléguée à l'arrière-boutique de son atelier parisien malgré l'obtention d'un privilège français en 1744, c'est bien en Espagne qu'une version de ce modèle va s'implanter la première, et ce, vingt ans avant sa redécouverte en France pour le Concours d'éclairage. De plus, au travers d'une histoire connectée (inédite) de la circulation des savoirs de la lanterne optique entre la France et l'Espagne, j'ai souhaité révéler des passeurs restés dans l'ombre (M. de la Azuela y Velasco, G. Longeveau ou encore C. Duclos).

D'autre part, ces médiations diverses transforment les « valeurs » inscrites dans le script initial de la lanterne. Des dynamiques d'intéressement sont à l'œuvre pour faire accepter la nouveauté de la lanterne à huile et à réverbères, dont sa luminosité démultipliée inédite. En jouant sur la polysémie des mots « arts » et « inventions » du XVIII<sup>e</sup> s., les inventeurs construisent alors, via ces supports, de nouvelles valeurs de l'objet - nouveauté, curiosité, goût, voire plaisir - au-delà de la seule logique utilitaire et du cahier des charges du Prix, tout en mobilisant les ateliers ouverts et les démonstrations publiques.

Enfin, je m'intéressais à un dernier canal d'appropriation de l'objet comme symbole politique :

### *L'objet politique. Les imaginaires paradoxaux de la lanterne.*

J'y ai analysé le paradoxe de la lanterne : l'objet bascule du double imaginaire de l'administration monarchique et du contrôle policier – ou militaire barcelonais – à l'emblème révolutionnaire.

Le premier mode de l'imaginaire politique lie la lanterne à l'administration des Bourbons : il est enrichi par la propagande de la co-construction de l'institution d'éclairage et de la lieutenance de police parisienne, ou de sa date de naissance symbolique, jour d'anniversaire et de visite du roi, à Barcelone. Mais j'ai voulu dépasser le binôme de la clarté et de la sûreté véhiculé par cette propagande. Fidèle à un récit « au ras de l'objet », j'ai voulu montrer une résonance des idéaux policiers parisiens et de l'urbanisme militaire barcelonais dans la matérialité du parc d'éclairage. Dans ce travail, les lanternes sont ainsi vues comme des marqueurs spatiaux de l'occupation et de l'encadrement de l'ensemble du territoire urbain, matérialisations de l'idéal fantasmé d'une surveillance continue, prolongeant l'action policière par effet panoptique de la lumière. De plus, la dissémination d'une lanterne normalisée dans toute la ville - du moins dans les intentions et les discours - instaure une neutralité dans l'appréhension de l'espace urbain, soit un traitement systématique et homogène de la ville – participant d'une « abstraction géométrique de la ville »<sup>22</sup> - s'opposant en tout point à la forme bourgeoise et localisée des instances municipales. Enfin, les changements d'échelles m'ont permis de mettre en avant la puissance de résonance de l'artifice. Par un jeu de focales entre le schéma interne de la lanterne et l'espace de la rue, j'ai voulu montrer que l'action de l'inventeur sur le parcours naturel des rayons au moyen de l'artifice « réverbère » se prolonge dans le contrôle policier des mobilités nocturnes des citoyens. Mon argument est qu'en suivant l'analogie, la technique de disciplinarisation des corps est inscrite dans le dispositif d'éclairage et se lit à un niveau inférieur dans l'artifice du réflecteur qui « conduit les effets » de la lumière. Les épisodes révolutionnaires des deux villes devenaient alors un observatoire privilégié pour comparer la mobilisation de l'illumination publique pour le contrôle de la population, particulièrement remarquable durant les périodes de trouble.

Le deuxième mode de l'imaginaire politique est la lanterne révolutionnaire, marquant une rupture avec le premier mode symbolique. Les intentions premières de l'objet pour garantir la sûreté et la tranquillité des rues, sont en total déphasage avec les scènes de violences populaires et de supplices dont la lanterne est désormais le support (matériel et symbolique). De plus, par une

---

<sup>22</sup> Brigitte Marin, « Administrations policières, réformes et découpages territoriaux (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *MEFRIM*, 115, 2003 ; voir également Marc Desportes et Antoine Picon, *De l'espace au territoire. L'aménagement en France XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'ENPC, 1997.

sorte d'ironie macabre, est opérée, au bout de la corde, une substitution entre l'objet garant de l'ancien ordre et la tête des hommes incarnant ce dernier. Ce nouveau système de significations se trouve alors consolidé par son usage répété dans un répertoire large (du sérieux au comique), (des beaux-arts à l'imagerie populaire), mais aussi par sa mobilisation simultanée par les factions rivales (révolutionnaires et contre-révolutionnaires), et par sa circulation dans les caricatures anglaises et allemandes. Du côté espagnol, j'ai pu identifier de manière inédite une réinterprétation symbolique de la lanterne lors de la révolte barcelonaise de 1773 (*l'avalot de las quintes*), donc antérieure au célèbre emblème révolutionnaire français de 1789. Brûler un fac-similé de lanterne en papier sur la *plaza del rei* à l'heure du couvre-feu en scandant « à bas les lanternes » fait alors de l'objet technique un véritable code visuel et sémantique de la contestation populaire, le gouverneur militaire allant même jusqu'à la désigner comme la « *revolta dels fanalets* »<sup>23</sup> (« révolte des lanternes »). Les lanternes parisiennes et barcelonaise construisent alors un champ propre de la protestation, par une réappropriation et réinterprétation de l'objet, aux antipodes de sa destruction – pourtant *a priori* plus attendue face à un objet si chargé de la symbolique du contrôle policier ou militaire sur la ville.

Au final, cette biographie d'objet n'est qu'un prétexte, et pas une fin en soi, pour faire ressortir les résonances – ou les déphasages – de l'imaginaire politique dans le schème technique de la lanterne, afin de redonner de l'épaisseur à cet objet banal du mobilier urbain et retrouver son sens humain, à rebours de toute tradition utilitariste de la technique. C'est ainsi à travers une forme d'anthropologie historique du politique via les techniques que j'ai tenté d'apporter une contribution originale à notre compréhension de l'imaginaire urbain, populaire et de l'action révolutionnaire.

**Aurore CAIGNET**

***REPRÉSENTER, RÉINTERPRÉTER ET RÉIMAGINER LE  
PATRIMOINE INDUSTRIEL : LA PROMOTION DU RENOUVEAU  
DE LA VILLE POSTINDUSTRIELLE DU NORD DE L'ANGLETERRE  
(1970-2010)***

Thèse soutenue le 21/11/2018, en cotutelle Université Rennes 2 / Manchester M.U., préparée sous la direction de T. EDENSOR et R. DICKASON. Jury : F. BINARD, L. GOURIEVIDIS, D. HAIGRON, T. HARRIS, J. MULLEN, E. ROUDAUT. 612 p.

L'historien peut exercer une influence sur la façon dont sont perçues les traces du passé industriel et, à ce titre, il s'intéresse aussi au réemploi de lieux autrefois dédiés à une production industrielle. S'il existe de nombreux ouvrages et articles consacrés au patrimoine industriel, à la régénération urbaine, et à l'image des villes postindustrielles en Grande-Bretagne, ces travaux ne proposent pas une analyse approfondie reposant sur l'articulation entre ces trois thèmes. Afin de tenter de combler ce manque, notre thèse en civilisation britannique a pour thème fédérateur le patrimoine industriel, lequel est étudié au prisme de la représentation, dans un contexte de régénération urbaine. Source d'étude importante pour l'historien, la représentation, telle qu'elle est envisagée dans notre étude, renvoie à la manière dont une chose se présente à l'imagination et à l'esprit, à travers sa reproduction imagée, visuelle, iconographique, ainsi qu'à la présentation – dans le sens d'exposition ou de promotion – de cette chose.

L'objectif de la présente thèse était de montrer que les représentations qui participent du re-façonnement de l'image de la ville postindustrielle révèlent des différences en fonction de la ville concernée, de ses atouts à faire valoir, de l'image qu'elle cherche à projeter, de son rapport

---

<sup>23</sup> AHCB série 03/1D.VI Pregons, 1761-1783 (Vol.4).

au patrimoine industriel et de l'attention accordée à ce dernier. Nous souhaitons mettre au jour dans quelle mesure, et de quelle façon, le patrimoine industriel a été représenté et a joué un rôle dans l'imagerie visant à promouvoir d'anciens espaces industriels en redéfinition. Il s'agissait donc d'interroger la place octroyée au patrimoine industriel dans les opérations visant à réutiliser des édifices d'origine industrielle et à régénérer une ville et ses espaces nés de l'industrie, ainsi que dans les représentations devant servir à leur réinvention et à leur promotion. J'ai cherché à mettre en évidence le décalage suivant : en dépit d'une protection accrue du patrimoine industriel corrélée à une prise de conscience de sa valeur et de ses réutilisations possibles dans un contexte de renouveau urbain, la promotion de la ville anciennement industrielle n'accorde que peu de place aux traces matérielles du passé industriel. Il apparaît toutefois que la prise en compte du patrimoine industriel dans les opérations de régénération et son inclusion dans la représentation de ce renouveau sont plus importantes à l'échelle d'un site et d'un quartier qu'à celle de la ville. Il en ressort également que l'envergure de la régénération urbaine de Manchester explique la promotion d'une image de ville essentiellement tournée vers l'avenir, tandis que la réinvention plus limitée de Bradford nécessite une prise en compte de son patrimoine industriel à des fins promotionnelles, tout en le remodelant dans une logique d'attractivité, touristique notamment.

Cette contribution propose de mettre au jour les stratégies mises en œuvre pour redorer l'image de la ville à la suite de la désindustrialisation via l'analyse de discours visuels et textuels, lesquels présentent une oscillation entre effacement et inclusion du patrimoine industriel. J'ai cherché à montrer que cette ambivalence est de mise lorsqu'il est question de la réinvention physique de la ville et de faire coexister le bâti historique d'origine industrielle et de nouvelles inscriptions architecturales associées à la re-présentation de la ville. Les bornes chronologiques, 1970 et 2010, ont été retenues en raison des changements qui ont lieu quant à la reconnaissance patrimoniale, à la conservation et à la reconversion de bâtiments industriels, et relatifs à la mutation de la ville héritée de l'industrie et de son image. Cette période est marquée par le développement de l'archéologie industrielle en tant que discipline à part entière, qui est concomitant avec le processus de désindustrialisation à l'œuvre dans le pays. Se multiplient ensuite les plans de régénération urbaine en parallèle avec des campagnes de promotion de la ville postindustrielle censées orienter un regard nouveau sur celle-ci. La fin du siècle dernier et les années 2000 sont aussi caractérisées par une multiplication des réinterprétations du bâti industriel à des fins culturelles et créatives.

Ont été sélectionnés des sites industriels reconvertis entre la fin des années 1980 et le milieu des années 2000 dans des zones faisant l'objet d'une régénération. Ils permettent d'accéder à une vision pluridimensionnelle de la conservation et du réemploi du patrimoine industriel, notamment dans un contexte de régénération urbaine, tout en évitant une multiplication des exemples au détriment de la profondeur de l'analyse. Celle-ci porte majoritairement sur les édifices emblématiques du passé industriel de Manchester et de Bradford que sont les anciennes usines textiles. Manchester fut le premier épicerie de l'industrie cotonnière au monde, tandis que Bradford était renommée pour son industrie lainière. En dépit de similitudes en matière de développement urbain et industriel, ces deux villes ont suivi des trajectoires différentes en termes de renouveau urbain et de promotion du patrimoine industriel suite à la désindustrialisation. Notre choix s'est aussi porté sur ces villes en raison de la persistance de stéréotypes négatifs ayant émergé à leur égard, du fait de l'industrialisation puis de la désindustrialisation. Jusque dans les années quatre-vingt-dix, ces anciennes villes industrielles souffraient encore d'une mauvaise réputation et cherchaient à améliorer leur image. Il était devenu important de contrer des représentations susceptibles d'entraver la renaissance de ces villes, quitte à omettre ou minimiser leur composante industrielle.

Nous avons construit notre démonstration autour d'un plan tripartite. Le choix du sujet a nécessité d'expliquer ce qu'est le patrimoine industriel et de procéder à un état des lieux du processus de régénération urbaine qui se matérialise au moment où se pose la question de la sauvegarde des bâtiments délaissés par l'industrie. La **première partie** examine la relation entre le phénomène de désindustrialisation et la sauvegarde du patrimoine industriel. Il est question, en premier lieu, de la genèse de l'archéologie industrielle, de son développement concomitant avec



l'élargissement typologique et chronologique du patrimoine – ce qui a permis au patrimoine industriel d'être reconnu, bien que tardivement, et de bénéficier, dans certains cas, d'une protection – et aux enjeux liés à la mise en patrimoine. La ville est elle-même composée de patrimoine : elle en est imprégnée dans ses rues, dans son aménagement, dans ses édifices, dans ses monuments, dans les différentes strates qui forment son paysage. Ainsi, toute opération de renouveau urbain impliquant des altérations et un réaménagement ne peut ignorer les effets sur l'environnement historique. C'est dans ce cadre que nous faisons usage des termes « réinterpréter » et « réimaginer ». Par réinterprétation, nous pouvons entendre un changement d'usage d'espaces urbains, ou de bâtiments qui composent ces espaces, ce qui induit une réécriture de leur histoire ou l'ajout d'un nouveau chapitre. Réinterpréter, c'est aussi proposer différentes lectures du passé, renverser des stéréotypes, accorder plus ou moins d'importance à un aspect plutôt qu'à un autre, chercher à donner du sens au passé et à le comprendre. Afin de saisir l'importance que revêt ce type de patrimoine dans le Nord de l'Angleterre, et à Manchester et Bradford en particulier, un détour historique sur la révolution industrielle était indispensable. De la même manière, les effets de la désindustrialisation et les enjeux relatifs à la réutilisation du bâti industriel ont été examinés, ce qui a fait ressortir des problématiques induites par la mise en patrimoine d'espaces issus de l'industrie après le démantèlement de celle-ci, en relation avec la mémoire et l'identité de ces lieux.

La **deuxième partie**, dévolue à des exemples de conservation et de réemploi du bâti industriel, découle de cette étude inaugurale sur le rapprochement établi entre patrimoine industriel et régénération urbaine. Elle resserre l'étude sur cinq sites à Manchester et à Bradford qui illustrent des différences quant à l'exécution de la réutilisation selon les objectifs à atteindre, l'environnement dans lequel ils sont implantés, ainsi que les acteurs à l'origine du projet et leur marge de manœuvre d'un point de vue financier et en fonction du degré de protection patrimoniale dont chaque site fait l'objet. Cette partie a replacé la reconquête du bâti industriel dans un contexte de renouveau urbain qui n'est pas sans avoir un impact sur l'identité des espaces concernés par ces mutations. De même que pour l'ensemble des exemples de reconversions retenus, les apports théoriques mobilisés dans la première partie ont servi à guider l'analyse, la réflexion amorcée sur la place du patrimoine industriel dans la représentation et sur son utilisation à des fins de communication se prolonge dans la **troisième partie**. Celle-ci est consacrée au renouvellement de l'image de la ville anciennement industrielle axée sur une représentation qui pose la question du rôle accordé aux vestiges industriels.

Le chapitre inaugural de la dernière partie s'intéressait à la communication de la ville et à sa consommation (celle de ses lieux et infrastructures, de ses architectures, de sa culture, de son patrimoine, par les touristes et les habitants). Nous avons ensuite utilisé des outils d'analyse sémiologique et d'interprétation de l'image influencés par les travaux de Saussure et Barthes afin d'analyser le contenu de discours et images, de décoder des messages sous-jacents, et de révéler les stratégies argumentatives à l'œuvre dans les supports promotionnels. Cela permettait, dans un second temps, d'analyser des représentations de la ville devenue industrielle, puis en proie à la désindustrialisation, pour cerner l'origine de stéréotypes encombrants, avant de voir en quoi la production d'images photographiques en amont de la démolition ou de la reconversion d'édifices industriels peut susciter une prise de conscience en faveur de leur sauvegarde et constituer une mise en garde contre une régénération urbaine conduisant à l'oubli. Le deuxième chapitre s'inscrit dans la continuité du précédent en interrogeant la place réservée au patrimoine industriel dans la promotion touristique de Manchester et Bradford avant 2010. Si les traces architecturales et les infrastructures du passé industriel sont encore bien présentes à Manchester malgré de nombreuses pertes, elles sont peu visibles dans l'imagerie touristique, à l'inverse de Bradford, qui a tenté de mettre en avant et de combiner plusieurs facettes de son patrimoine et de son identité. La distanciation de la ville avec son passé industriel est perceptible dans les représentations visant à promouvoir et vendre une ville réinventée, en dépit de la présence de vestiges industriels reconvertis ou en attente de reconversion. L'image de la ville postindustrielle projetée entre 1970 et 2010 est intentionnellement incomplète et traduit un désir de renaissance qui laisse peu de place aux vestiges industriels.

**Belghith DEROUICHE**

***LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE VILLES EN TUNISIE :  
ENTRE CONTINUITES ET RUPTURES DES MODES DE FAIRE  
L'URBAIN***

*Une analyse comparée de quatre stratégies d'avant et d'après « le Printemps tunisien ».*

Thèse dirigée par : Taoufik SOUAMI et Pierre-Arnaud BARTHEL ; Date de la soutenance : 19 décembre 2018 ; Membres du jury : Taoufik SOUAMI. Directeur de thèse (Professeur, Université de Paris-Est) ; Pierre-Arnaud BARTHEL. Co-directeur de thèse (Maître de conférences, Université de Paris-Est) ; Ali BENNASR. Rapporteur (Professeur, Université de Sfax) ; Eric VERDEIL. Rapporteur (Professeur, CERI Sciences Po Paris) ; Martine DROZDZ. Examinateur (Chargée de recherche CNRS, LATTIS) ; Pascale PHILIFERT. Examinateur (Professeur, Université Paris Nanterre) ; Nora SEMMOUD. Examinateur (Professeur, Université de Tours). 516 p.

Depuis les années 2000, la planification stratégique a commencé à s'introduire dans l'action urbaine en Tunisie. Des municipalités appuyées par des acteurs internationaux ont initié l'élaboration de processus de planification que ces mêmes initiateurs (les municipalités et les acteurs internationaux) appellent Stratégie de développement de ville (SDV).

Partant de ces observations et de cette expérience personnelle, notre thèse sur la planification stratégique des villes en Tunisie est partie d'une série d'interrogations qui ont déclenché notre réflexion :

*Pourquoi cette multiplication des expériences de SDV en Tunisie ? Quelles sont les conditions qui ont conduit à leursancements ? Ont-elles des impacts sur les modes de faire jusque-là utilisés dans l'urbanisme tunisien ?*

**Terrain d'étude**

Au moment où nous avons démarré notre recherche en novembre 2014, six villes tunisiennes étaient déjà engagées dans des SDV. A partir de ces cas, nous avons choisi de constituer notre terrain d'étude par les quatre premières expériences à savoir la Stratégie de développement de la ville de Tunis (SDV de Tunis), la Stratégie de développement du Grand Sfax (SD du Grand Sfax), la Stratégie de développement de la ville de Sousse (SDV de Sousse) et la Stratégie de développement de la ville de Jendouba (SDV de Jendouba).

Les quatre processus sont des planifications prospectives plus ou moins à long terme et concernant, selon le cas, la ville ou l'agglomération. Ce sont des instruments de planification faiblement institutionnalisés, c'est-à-dire non adossés à une assise juridique. Ils ont été initiés par des municipalités tunisiennes et sont tous appuyés par des acteurs internationaux. L'élaboration des quatre processus traduit des modèles mis au point par ces acteurs internationaux et prônant les paradigmes de la gouvernance locale, démocratique et multisectorielle.

En outre, en s'adossant à ces modèles internationaux, force est d'observer les ruptures totales qu'ont, de prime abord, ces SDV avec les modes de faire la ville jusque-là utilisés. Ce sont des planifications locales dont l'élaboration se veut, au moins en théorie, intégrée et participative. Les documents produits, en plus de la dimension urbaine, prennent en considération les dimensions sociales, économiques, de gouvernance, etc., dans l'optique de mettre en cohérence les politiques publiques sectorielles, tout en remettant en question les pratiques déjà en place. L'élaboration de ces documents a été conçue selon une démarche participative impliquant plusieurs acteurs jusque-là non habitués à être mobilisés de la sorte dans l'action urbaine. Enfin, toutes ces expériences ont été menées en dehors du traditionnel encadrement étatique tel qu'il a été mis en œuvre dans l'action publique locale.

## Questions et hypothèses de recherche

Notre thèse propose d'interroger une hiérarchie de questions portant sur les éventuels rapports entre les SDV et les modes de faire l'urbain en Tunisie et auxquelles nous proposons des réponses provisoires sous forme d'hypothèses dont la validation ou l'invalidation, totalement ou partiellement, constitue le fil conducteur de notre recherche. S'inscrivant dans une démarche hypothético-inductive, ces hypothèses de recherche trouvent leurs origines dans notre expérience personnelle dans le cas de Sousse et les observations des trois autres cas.

### 1- Quelles places les SDV occupent-elles dans les modes de faire l'urbanisme tunisien ?

Quelles relations les SDV entretiennent-elles avec le système tunisien de la planification urbaine ? Restent-elles en marges ou parviennent-elles à s'y insérer ? Entrent-elles en conflit avec les autres instruments déjà existants ? Ou y sont-elles en complémentarité ?

*Pour répondre à ces questions, nous avançons une première hypothèse selon laquelle les SDV jetteraient les bases d'un renouveau de la planification urbaine en Tunisie.*

### 2- Quels rôles les SDV jouent-elles dans la gouvernance urbaine en Tunisie ?

Ces SDV apportent-elles des changements dans la gouvernance urbaine en Tunisie ? Apportent-elles des transformations dans cette gouvernance ? A quel(s) niveau(x) de la gouvernance urbaine ces transformations se manifestent-elles ?

*Partant de ces questions, nous supposons comme deuxième hypothèse que les SDV reflèteraient des transformations de la gouvernance urbaine en Tunisie.*

## Résultats de la recherche

En interrogeant les quatre planifications stratégiques à travers les places qu'elles occuperaient dans les modes de faire l'urbanisme tunisien et les rôles qu'elles joueraient dans la gouvernance urbaine en Tunisie, il ressort de l'ensemble de notre recherche trois résultats principaux :

### *Des continuités de modes de faire déjà en place dans l'urbanisme tunisien*

Nos analyses nous permettent de conclure que les quatre processus étudiés révèlent des continuités avec certains modes de faire l'urbanisme qui existent déjà en Tunisie. L'implication des organisations internationales dans les quatre cas n'est pas inédite dans l'action urbaine tunisienne. En outre, l'application des cadres normatifs apportés par les organisations internationales dans l'élaboration de nos quatre cas d'étude n'est pas non plus une nouveauté dans les modes de faire l'urbanisme tunisien. Ensuite, la conduite de nos quatre cas sans qu'ils soient adossés à une assise juridique n'est pas une modalité inédite. En Tunisie, les soutiens des organisations internationales sont souvent mis en œuvre dans le cadre de programmes ou projets non-institutionnels. Par ailleurs, certaines modalités d'élaboration utilisées dans les quatre processus ont été en continuité avec celles qui sont utilisées dans l'action urbaine tunisienne. Du point de vue du contenu de la planification, force est de conclure aussi à l'existence de continuités entre nos quatre processus avec l'un des instruments étatiques de la planification urbaine institué par le CATU de 1994.

### *Des transformations faiblement durables et à des niveaux bien déterminés des modes de faire*

Nos analyses nous ont permis de conclure aussi que nos quatre cas d'étude traduisent des transformations indirectes, c'est-à-dire où les liens de causalité ne sont pas explicites, et qui n'ont concerné que des aspects bien déterminés des modes de faire la ville et pour des terrains d'application bien précis. Nos analyses nous ont permis de conclure aussi que nos quatre cas d'étude traduisent des transformations qui ne sont déployées que pour une durée limitée. Pendant l'élaboration des quatre processus, des dispositifs ont été mis en place dans les quatre municipalités pour se charger de cette élaboration. Notre analyse a montré que ces nouveaux dispositifs ont certes engendré des transformations dans le fonctionnement de l'organigramme

des municipalités et par moment dans sa structure, mais ces transformations ont été éphémères. En effet, les structures organisationnelles des quatre municipalités ont retrouvé leurs situations initiales une fois que la mobilisation des dispositifs chargés de l'élaboration est arrivée à son terme.

#### *Des mutations de la gouvernance urbaine et un renouveau de la planification de la ville*

Jusqu'ici, les deux résultats précédents semblent nous conduire moins à la validation de nos hypothèses de recherche dans la mesure où nos quatre cas d'étude soit révèlent des continuités avec certains modes de faire l'urbanisme déjà existants (premier résultat ci-dessus) soit traduisent des transformations limitées tant dans les liens de causalité et les terrains d'applications que du point de vue de la durée (deuxième résultat ci-dessus). Néanmoins, le troisième résultat auquel nous avons abouti dans notre recherche montre que cette invalidation n'est que partielle puisque nos quatre cas d'étude ont apporté un renouveau de la planification de la ville en Tunisie et ont été à l'origine de mutations à plusieurs niveaux de la gouvernance urbaine.

Tout d'abord, notre analyse du marché des SDV en Tunisie a montré que, face à l'absence de bureaux d'études traditionnellement présents dans la commande urbaine en Tunisie, nos quatre processus de planification stratégique sont à l'origine de l'émergence d'un nouveau secteur d'expertise.

Ensuite, les quatre processus ont été à l'origine de nouvelles modalités d'élaboration en rupture avec celles jusque-là utilisées dans les instruments de planification institutionnalisés des municipalités tunisiennes. En effet, contrairement aux pratiques déjà en place, notamment dans le PAU et le PIC, les deux principaux instruments de l'action municipale, les quatre processus ont engagé une collaboration directe entre les municipalités et les bailleurs de fonds internationaux sans l'intermédiation de l'Etat central.

Un autre niveau de transformation, idéal cette fois, est celui des représentations de certains protagonistes quant aux processus dans lesquels ils ont été impliqués. Notre analyse a montré que les processus de Sfax et de Sousse ont été à l'origine de nouvelles représentations que des transformations des représentations déjà en place.

Enfin, notre thèse de doctorat nous permet de conclure que nos quatre cas d'étude sont le reflet d'un renouveau de la planification dans la mesure où ils ont été à l'origine de l'extension de la pratique de la planification stratégique des villes. Au moment où nous avons démarré notre recherche en novembre 2014, il n'y avait en Tunisie que six cas de SDV. Quatre ans après, en novembre 2018, au moment où nous clôturons notre thèse, à travers la vague des SDV du programme Madinatouna, on est passé à quinze cas de SDV. Notre travail a montré à quel point nos cas d'étude et, par moment, plus précisément ceux de Sfax et de Sousse, ont été à l'origine de cette multiplication frappante.

## **Nihal DURMAZ**

### *L'instrumentalisation des risques de catastrophe dans le processus d'urbanisation néolibérale de la ville d'Istanbul : une analyse à partir des quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan.*

Thèse soutenue le 27/9/2018 à Université de Strasbourg – Collège Doctoral Européen, préparée sous la direction de Florence RUDOLF et Samim AKGÖNÜL. Jury : G. FERREOL, J.-F. PEROUSE, G. ERDI. 454 p.

Sous la pression de la mondialisation économique, nous assistons à la transformation des manières de produire et d'échanger : montée des nouvelles technologies de l'information, forte croissance du marché des services spécialisés, etc. Selon Pierre Veltz (1996), ces mutations qualifient différemment les rapports de l'économie avec les territoires, provoquant l'émergence

de métropoles. Ces grandes villes concentrent de plus en plus de richesse et de pouvoir, les flux d'investissement internationaux convergent surtout vers ces grands pôles urbains au sein des pays riches, les poussant à entrer en concurrence les unes avec les autres. Dans les pays en développement, ce processus s'est traduit par une urbanisation accélérée, engendrant un système urbain macrocéphale dans ces pays (Scott et Storper, 2006 : 171). La Turquie, comme beaucoup d'autres pays, a choisi d'entrer dans cette compétition internationale, et le réaménagement actuel d'Istanbul révèle une forme très autoritaire de ce choix. D'innombrables efforts ont été déployés pour créer les conditions matérielles nécessaires pour transformer Istanbul en une métropole attrayante et compétitive sur la scène internationale (Pérouse, 2013/b et 2017 ; Morvan et Logie, 2014 ; Türkün *et alii*, 2014 ; Keyder, 2013 ; Bazin, 2008 ; Candan et Kulluoglu, 2008 ; etc.). Les changements urbains survenus depuis les années 1980 correspondent à une approche néolibérale expansionniste de la ville, ou à une nouvelle structure spatiale polycentrique (Lacour et Puissant, 1999), avec des zones touristiques, des quartiers résidentiels, des quartiers d'affaires, des quartiers industriels.

Le processus d'urbanisation néolibérale accéléré transforme l'environnement construit et la forme urbaine, en créant de nouveaux espaces privatisés de consommation. Il impose la destruction des quartiers résidentiels dégradés des groupes à faible revenu qui constituaient autrefois la classe ouvrière traditionnelle pour le réaménagement spéculatif et la construction de projets à grande échelle pour attirer les investissements de capitaux. Il est ainsi possible d'émettre l'hypothèse que le rôle de l'institution de planification a considérablement changé, les projets de développement foncier et immobilier sont devenus un moyen de redistribution de la richesse dans la société. Ce processus, accompagné de grandes transformations urbaines et socio-économiques, n'est pas sans conséquences néfastes. Ainsi, de nombreux chercheurs expliquent que ce processus favorisait un « développement urbain inégal » en provoquant des expulsions forcées, des expropriations, l'embourgeoisement et le déplacement (Pérouse, 2017 ; Morvan and Logie, 2014 ; Türkün et al., 2014 ; Keyder, 2013 ; Bazin, 2008 ; Candan and Kulluoglu, 2008 ; etc.). Jamie Peck, Nik Theodore et Neil Brenner ont interprété ce développement inégal comme la conséquence d'une transformation socio-spatiale impulsée par le marché (2009 : 52-53). Mais avec la prise de conscience de la fragmentation socio-spatiale, les interventions urbaines entreprises par les autorités sont devenues des sources de nouvelles tensions à Istanbul.

Le rapprochement entre l'environnement et la ville est dicté par la gestion urbaine des risques environnementaux, par la volonté de trouver des solutions à des questions concrètes sur l'environnement dans nos sociétés contemporaines. En effet, reconnaître le facteur humain dans le système de risque conditionne la réduction de la vulnérabilité (Cartier, Vinet et Gaillard, 2009 : 12). La protection des sociétés face à des événements environnementaux graves trouve des réponses dans les processus d'urbanisation qui substituent des risques à d'autres niveaux. La ville d'Istanbul fait l'objet d'importants changements urbains justifiés par les risques de catastrophe environnementale, plus précisément par la vulnérabilité de certaines zones et bâtiments de la région face aux phénomènes d'ordre naturel, comme les tremblements de terre. En 2012, avec l'entrée en vigueur de la loi n° 6306 concernant la rénovation urbaine des zones sous risque de catastrophe (*Afet riski altındaki alanların dönüştürülmesi hakkında kanun*), appelée aussi « *Afet Yasası* » soit la « Loi Désastre », et ses décrets ultérieurs, l'urbanisation est entrée dans une nouvelle phase. Depuis, les interventions urbaines entreprises par les autorités publiques se voient de plus en plus souvent inscrites en référence à des risques environnementaux. Il s'agit de l'identification des zones urbaines présentant des risques de catastrophe et de la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine visant la réduction des risques engendrés par les constructions immobilières existantes et susceptibles d'être endommagées en cas de tremblement de terre. En effet, la Turquie est l'une des régions les plus sismiques du monde. Admettant que les bâtiments construits avant 2001 ne sont pas compatibles avec les règles de construction parasismiques, le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme a estimé qu'il y a environ 14 millions de bâtiments qui sont soumis au risque de catastrophe naturelle (au tremblement de terre en

particulier) en Turquie, et que 6,5 millions d'entre eux ont besoin de rénovation<sup>24</sup>. Compte tenu de ces données et des pertes humaines et matérielles causées par deux grands tremblements de terre en 1999 (Marmara) et 2011 (Van), il a été plus que nécessaire d'établir des mesures de prévention et de réparation des dommages pouvant être causés par des catastrophes naturelles.

Cependant, la façon dont la promotion de cette loi a été faite et la façon dont elle a été appliquée, font douter de ses vraies raisons d'émergence. Cette thèse discute de la réelle fonction de cette loi dans le processus d'urbanisation stambouliote. En analysant la manière dont le concept de risque environnemental se manifeste dans le développement urbain et ce que la « Loi Désastre » a changé dans le processus urbain, cette recherche vise à montrer que le risque de catastrophe devient un outil puissant pour la mise en place des politiques urbaines souhaitées par les autorités.

Dans les années 1990, avec le passage d'une économie protectionniste à une économie libérale et mondialisée, les décideurs turcs, voulant faire d'Istanbul une métropole attractive et compétitive sur la scène internationale<sup>25</sup>, ont massivement investi le territoire stambouliote. Cela s'est traduit par l'émergence de projets de rénovation urbaine, appelés collectivement « *Kentsel dönüşüm* », à destination de la ville insalubre et inadaptée aux nouvelles exigences de l'ère post-moderne. Le cadre juridique établi dans le domaine urbain a considérablement changé après l'arrivée au pouvoir de l'AKP, en 2002. Ce changement peut être interprété comme une démarche facilitant la réalisation des pratiques de rénovation urbaine s'inscrivant dans l'ambitieux projet de modernisation néolibérale du pouvoir étatique. Un peu partout dans l'agglomération stambouliote ont émergé des projets urbanistiques, des projets d'aménagement à l'échelle de l'îlot, du quartier, de la ville, émanant soit du secteur privé, soit des municipalités, soit de ministères nationaux, soit de partenariats public-privé, et ils continuent à émerger. La loi n° 6306, concernant la rénovation urbaine des zones soumises à des risques de catastrophe, appelée « *afet yasası* » (« Loi Désastre »), représente la dernière étape de ce processus de rénovation urbaine, en permettant la délégation du pouvoir d'intervention urbaine aux autorités nationales (le rôle des municipalités étant affaibli) et l'intensification de l'urbanisation.

Ces nouvelles politiques urbaines à vocation économique ont affaibli les politiques sociales. Les premiers projets urbains menés au nom de la rénovation des quartiers insalubres d'Istanbul ont eu des effets dévastateurs sur les habitants de ces secteurs. Les améliorations apportées sont souvent restées limitées à l'édification de tours dans les parties centrales et de grands ensembles dans les périphériques, au mépris des espaces libres et des services publics. Bien que les quartiers fortement dégradés et les *gecekondu* nécessitent une intervention des pouvoirs publics, ces projets ont surtout été marqués par le principe d'éradication, impliquant un déplacement massif des populations pauvres et marginalisées, comme cela a été observé à Sulukule, Tarlabası, Ayazma et Süleymaniye, à la suite de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine soumis à la législation en vigueur (Türkün et al, 2014). Une grande majorité des habitants de ces quartiers ont été poussés au déplacement, et sont allés vivre dans les zones de relogement pour les « déguerpis », construites par TOKI, le plus souvent dans la grande périphérie d'Istanbul, comme à Bezirganbahçe ou à Taşoluk (sur la rive européenne). Le plus souvent, les relogés ont finalement quitté les logements qui leur avaient été affectés, dans la mesure où ils se trouvaient dans l'incapacité de payer les mensualités occasionnées (les versements échelonnés, les factures, les taxes, les frais de transports, etc.). Les résistances urbaines ont alors émergé à la suite des échecs sociaux de ces premiers projets réalisés. Les conséquences sociales engendrées par les expulsions forcées, les déplacements de populations vers les périphéries de la ville, la perte des liens sociaux et l'effondrement économique des foyers ont par ailleurs alerté les acteurs sensibilisés et investis dans les mécanismes de luttes sociales

---

<sup>24</sup> T.C. Çevre ve Şehircilik Bakanlığı, *Kentsel dönüşüm 50 soru 50 cevap*, lien : [www.kentseldonusum.gov.tr](http://www.kentseldonusum.gov.tr)

<sup>25</sup> Ces politiques urbaines ont alors été développées pour servir « *L'objectif 2023* » lancé par le AKP (parti au pouvoir), destiné à accroître la croissance économique et le développement national jusqu'au centième anniversaire de la république turque en 2023, tel que cela a été mentionné dans les Parties I et II de la thèse.

contre les processus de rénovation urbaine violents<sup>26</sup>. Ainsi, le réalisateur Imre Azem, dans son documentaire *Ekümenopolis* (2012), attire l'attention sur la résistance qu'entreprennent dix-huit familles délogées d'Ayazma, en continuant à vivre dans leur quartier, mais sous des tentes<sup>27</sup>.

Avec la « Loi Désastre » en particulier, contrairement à la réduction de la vulnérabilité face aux risques de catastrophe et la recherche de sécurité très souvent soulignée dans les discours des autorités, de nombreuses critiques ont pointé un grand nombre d'inquiétudes. Dans ce sens, nous pouvons affirmer l'hypothèse que la loi n°6306 sert les intérêts du marché immobilier et la croissance économique néolibérale au détriment de la population défavorisée. En effet, s'appuyant sur le motif du danger sismique pressant, cette législation est devenue un puissant moyen pour dépasser les impasses et blocages devant le processus d'urbanisation accéléré en Turquie. Il s'agit de manière évidente d'une manipulation de l'approche résiliente pour acquérir une légitimité irréfutable et un plein pouvoir dans le processus de renouvellement spatial. Ces pratiques urbaines ne transforment pas seulement la morphologie des quartiers, elles affectent très négativement les populations qui les habitent, et suscitent depuis une dizaine d'années une opposition sociale d'ampleur, alliant habitants, associations de quartiers, ONG, universitaires, chambres professionnelles, remettant en question la façon dont les projets de rénovation sont développés et revendiquant un « droit à la ville », un concept développé par Henri Lefebvre (rééd. 2009), exprimant le droit des usagers d'accéder physiquement, d'occuper et d'utiliser l'espace urbain, non seulement le droit d'occuper un espace urbain déjà produit, mais aussi le droit de produire de l'espace urbain pour qu'il réponde aux besoins des habitants.

Ce concept est repris par de nombreux chercheurs et principalement par David Harvey (2011), qui évoque l'idée du développement d'un pouvoir collectif pour remodeler les processus d'urbanisation et donc faire usage de ce droit à la ville. L'antagonisme de classe apparaît lorsqu'il est question de droit à la ville, car comme l'expriment Brenner, Marcus et Mayer (2012), le droit à la ville apparaît surtout lorsqu'un groupe d'individus est privé de ce droit. La revendication de ce droit renvoie à une modification de l'ordre et donc s'oppose aux intérêts des groupes sociaux à l'origine des processus urbains. Cependant, il faut constater les contrastes présents entre les comportements des résidents et également entre les structures d'opposition présentes dans ces quartiers. Les pouvoirs publics adoptent des stratégies mettant en avant les intérêts particuliers des acteurs concernés par les projets de rénovation urbaine, ce qui divise les habitants et affaiblit la mobilisation. De nouveaux mécanismes de négociation émergent et provoquent la fragmentation des mouvements socio-urbains (Mayer, 2000). À cet égard, il a été souligné que les luttes intenses et les conflits sur l'espace n'ont pas disparu ni se sont stabilisés, mais ont commencé à s'accompagner de processus de négociation. Par rapport à cela, l'articulation et l'agrégation d'intérêts et de demandes différents sur l'espace urbain sont désormais considérées comme se présentant de manière plus complémentaire, coopérative et/ou compétitive avec les gouvernements locaux (Pierre et Peters, 2006) et dans un but de recherche de compromis, plutôt que de simples formes d'opposition.

### **Plan de la thèse :**

Ainsi, le but de la thèse est d'analyser les caractéristiques d'une politique urbaine résiliente dans un contexte d'urbanisation néolibérale, en vue de démontrer qu'il s'agit d'une instrumentalisation du risque de catastrophe à des fins financières. La thèse se structure suivant trois parties qui répondent aux quatre objectifs indiqués ci-après :

---

<sup>26</sup> Les travaux d'A. Bartu-Candan et B. Kolluoğlu (2008), de C. Uzunçarşılı-Baysal (2010), exposent les conséquences socio-économiques des transformations urbaines à Ayazma.

<sup>27</sup> URL : <http://www.ekumenopolis.net>.

Objectif 1 : Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'évolution socio-spatiale et économique de la ville d'Istanbul.

Objectif 2 : Établir la relation entre résilience et urbanisation à Istanbul.

Objectif 3 : Déterminer les enjeux se rapportant à une forme d'instrumentalisation des démarches résilientes au service d'une urbanisation néolibérale et gentrifiante.

Objectif 4 : Montrer la réappropriation de l'espace urbain par ses habitants à travers une remise en cause des pratiques urbaines des pouvoirs publics.

La première partie de cette thèse est consacrée à l'explication de ce contexte socio-économique et urbain relatif aux métropoles contemporaines. Le questionnement porte sur la place des grandes villes dans un processus d'économie avancée reposant sur de nouvelles dynamiques des connaissances et des compétences sociales, à travers l'exemple de la ville d'Istanbul. Istanbul apparaît comme une ville qui s'élargit sans cesse vers l'extérieur, sa population augmente, de nouvelles zones résidentielles émergent à la périphérie, les vieux quartiers du centre sont réhabilités par les projets urbains, etc. Ces rénovations affectent le tissu urbain, les rapports sociaux, ainsi que l'ensemble des acteurs urbains. Cette première partie vise à mettre en lumière les causes et les effets des changements réalisés dans l'espace urbain stambouliote. Dans un contexte de mondialisation, comment la ville d'Istanbul évolue-t-elle et quels sont les nouveaux rôles et fonctions qui en découlent ? Nous serons amenée à réfléchir sur le développement néo-libéral à travers l'exemple de la Turquie. Un tournant faisant de la ville une marchandise et des politiques d'aménagement territorial un instrument de développement au profit du capitalisme. Ainsi, ces réflexions permettront de voir comment le territoire stambouliote devient une structure d'organisation et d'interactions sociales en faveur du capital. Quel est ce lien entre développement économique et urbanisation ? Quelles sont les mesures, les modalités et les objectifs de l'ouverture internationale de cette ville ? Quelles modifications radicales en résultent dans le cas d'Istanbul ? Cette présentation contextuelle se terminera par une analyse plus centrée sur la métropole stambouliote. Ce sera l'occasion de discuter du processus d'urbanisation de la métropole d'Istanbul.

Dans une deuxième partie, il est question de mesurer l'importance que prennent les risques de catastrophe dans l'organisation de la société turque contemporaine. Comment les catastrophes sont-elles devenues la préoccupation principale des sociétés contemporaines ? Le risque de catastrophe sera traité d'abord à l'échelle de la Turquie, puis à l'échelle d'Istanbul. Quelles sont les catastrophes menaçant le territoire turc ? Comment situer la perception des risques de catastrophe en Turquie ? Et un troisième point porte sur la forme que prend la gestion des risques dans ce pays. Il s'agit de montrer l'orientation que prend la gouvernance des risques aujourd'hui, puis de dresser la relation entre les risques de catastrophe et l'urbanisation à travers la « Loi Désastre ». Quelle particularité accorder à l'émergence de la loi « désastre » ? En quoi cette avancée dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe majeure est-elle importante pour l'évolution spatiale de la ville d'Istanbul ?

Et finalement, dans le but de démontrer cette instrumentalisation du risque et de l'approche résiliente à travers la « Loi Désastre », la troisième partie de la thèse va porter sur une analyse comparative des pratiques de rénovation urbaine à Sarıgöl et Tozkoparan, deux quartiers stambouliotes situés à proximité du centre historique et traversant des processus de rénovation urbaine très ambigus, légitimés et légalisés par la « Loi Désastre ». Il sera question dans un premier temps de s'intéresser à l'évolution des pratiques de rénovation urbaine en Turquie et de tracer le cadre législatif développé à cet égard. Sur quels motifs et réalités se basent les politiques publiques de rénovation urbaine ? Comment les projets de rénovation urbaine sont-ils légitimés ? Quelle est la place accordée à la « Loi Désastre » ? La seconde étape consistera en la mise en œuvre d'une analyse comparative entre les quartiers de Sarıgöl et Tozkoparan. Ce passage sera l'occasion d'aborder les problèmes provoqués par le processus de rénovation urbaine à Istanbul, notamment la croissance des vulnérabilités économiques et sociales des populations défavorisées, ainsi que la ségrégation spatiale engendrée par ces pratiques. Et enfin, la discussion portera sur la



réaction des habitants face à cette reproduction de la ville, à travers leur adhésion à la lutte pour le « droit à la ville » théorisé par le sociologue Henri Lefebvre.

**MOTS CLES :** internationalisation, risque de catastrophe, rénovation urbaine, ségrégation, réaction habitante, mobilisation collective.

**Georges EL HAIBE**

***Les installations périurbaines de la Berytus romaine : le cas du site MDWR 2 (Mdawar/Beyrouth)***

Thèse soutenue le 18/4/2018 en cotutelle Université Lumière Lyon 2 / Université Libanaise, sous la direction de P.-L. GATIER et Z. SAWAYA. Jury : Z. FANI, C. GHADBAN, D. PIERI, A. SEIF. 268 p. (texte) + 208 p. (fig.).

Ma thèse intitulée « Les installations périurbaines de la Berytus romaine : le cas du site MDWR 2 (Mdawar/Beyrouth) », présente les résultats de la fouille archéologique préventive menée sur le site MDWR 2, au centre de la capitale moderne du Liban et dans la région périurbaine orientale de la ville antique de Beyrouth, la Berytus romaine. L'étude de cette zone, longtemps oubliée par les archéologues, a permis d'observer l'expansion de la ville vers l'est, au-delà des remparts, et la longue durée de son occupation qui évolue, avec des activités successivement funéraires, agricoles, artisanales, culturelles et résidentielles, avant que le secteur ne soit définitivement abandonné. Cette variété des types d'installations nous permet de déduire que les changements dans les fonctions de cette zone ont été systématiquement liés aux évolutions propres à la ville.

**1- Les périodes anciennes**

La ville antique de Beyrouth a été construite dans une dépression entre deux collines : la colline d'Achrafieh et celle de Ras Beyrouth. Elles sont les résultats d'une poussée qui a eu lieu dès **5,3 Ma** (millions d'années) et que confirment sur notre chantier des strates inclinées en pente de l'O-SO vers l'E-NE. L'existence de plusieurs espèces de coquillages témoigne aussi de la présence du *beach-rock*, dit aussi « grès de plage », issu de la cimentation de sables et de débris coquilliers marins.

Durant le **Paléolithique moyen**, le paysage à Beyrouth s'est transformé en grande partie en une zone marécageuse. L'homme habitait les secteurs élevés, notamment les collines d'Achrafieh et de Ras Beyrouth, pour des raisons défensives et pour s'éloigner des zones marécageuses pleines de mauvaises odeurs et de moustiques. En effet, ces zones n'ont attiré l'homme que pour la chasse. Cette utilisation de l'espace a continué, même après qu'un dépôt de sable rouge a couvert l'actuel centre-ville de Beyrouth et une grande partie de ses banlieues.

Pour la période comprise entre le Paléolithique moyen et l'Âge du Fer, la zone périurbaine Est n'a pas livré de traces d'occupation. Elle n'a servi que pour accéder à l'agglomération, puis la ville, qui se trouvait dans le secteur aujourd'hui nommé la « zone du *tell* », c'est-à-dire la zone de la colline produite par l'accumulation pluriséculaire des vestiges d'occupation humaine. Durant l'**Âge du Fer** (XII<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), la ville a continué à occuper le *tell*, mais on a commencé à utiliser le secteur périurbain pour différentes activités, domestiques, artisanales, agricoles et funéraires, liées directement à la vie de cette ville.

Entre la fin de l'Âge du Fer et la fin de la période hellénistique, un dépôt de sédiment agricole a couvert par alluvionnement toute la plaine à l'est de la ville sur une superficie d'environ 450 000 m<sup>2</sup>. Durant la **période hellénistique**, la ville s'est élargie et s'est organisée suivant deux

axes Nord/Sud et Est/Ouest à l'intérieur d'un nouveau rempart. La zone périurbaine à l'est a été investie en particulier par des activités agricoles de culture et d'élevage et par une nécropole. Vers la fin de cette époque, des carrières privées de calcaire tendre occupent aussi cette zone. Deux de ces carrières se trouvent sur le site MDWR 2. Celle qui se situe dans la partie nord-est était en forme de palier, avec plusieurs marches. D'après les restes des blocs déjà extraits, nous supposons que cette carrière a livré des blocs d'environ 0,60 m de long, 0,40 m de large et 0,40 m de hauteur. La seconde carrière a eu une courte utilisation, probablement à cause de la mauvaise qualité de la pierre.

Deux faits montrent qu'il est très probable que l'entrée Est de la ville hellénistique suivait le tracé de l'actuelle rue Pasteur. Ce sont tout d'abord l'alignement de cette rue Pasteur avec la rue Weygand, la rue principale *intra-muros* de l'époque, et ensuite sa situation sur une falaise rocheuse surplombant la mer et longeant une large zone agricole marécageuse en hiver qui soutiennent cette proposition. Cette route hellénistique, qui a été transformée en une rue secondaire durant la période romaine, est encore visible sur les photos du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2- La première période romaine : le I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

Vers le début de la période romaine, l'espace urbain s'est élargi et l'enceinte s'est étendue vers le sud. L'entrée principale de la ville s'est déplacée également vers le sud suivant le même alignement Est/Ouest. La route principale (E/O), qui était à la place de la rue Weygand durant la période hellénistique, correspond désormais à la rue Émir Bachir à l'intérieur de la ville prolongée par la rue Gouraud à l'extérieur. On considère donc que cette rue Émir Bachir a repris le tracé du *decumanus maximus* de la colonie romaine de Berytus.

En effet, durant le **premier siècle** de notre ère, alors que la cité est devenue une colonie romaine, toutes les installations urbaines de Berytus sont affectées par l'arrivée et l'installation des colons romains et par l'augmentation du peuplement. Les tombes s'éloignent alors de la ville en fonction de son expansion. La majorité des tombes du secteur Est comportaient des aménagements modestes qui étaient destinés à protéger les corps. Sur le chantier MDWR 2, 80 tombes de la période romaine sont connues. Les inhumations étaient en pleine terre (12), ou dans des cercueils en bois sans clous (14), dans des cercueils en bois avec clous (32), dans des sarcophages en terre cuite (11) ou même, mais plus rarement, dans des jarres (3), dans des tombes construites monocellulaires en pierre (3) ou exceptionnellement dans une tombe construite monocellulaire en mortier (1), dans une tombe poly-cellulaire (1), dans une urne cinéraire en plomb (1) ou dans la cavité d'un puits abandonné (1). Une réduction ou dépôt secondaire est également enregistrée (1). Ces tombes occupent la partie Ouest du site tandis que la partie Est est utilisée comme zone agricole. Ces tombes peu luxueuses contenaient cependant des objets en métal (or, bronze et fer), en verre, en os, en coquillage, en céramique, en pierre, etc.

Au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., la ville de Beyrouth, qui a besoin d'espace, commence à s'étendre à l'extérieur des murailles. Ce développement débute en désaffectant et en vidant de leur contenu certaines tombes visibles puis en récupérant leurs pierres. En parallèle, d'autres espaces sont utilisés pour l'agriculture ou plutôt l'horticulture, puis divisés en un ensemble de parcelles par des **limites de propriétés et des chemins non pavés** tout en respectant les divisions anciennes (celles de la nécropole). De plus, un système de drains permettant d'évacuer l'eau de pluie et l'eau usée vers la mer est mis en place. Les occupants des parcelles les utilisent pour des activités agricoles ou commerciales et artisanales. Sur les limites des propriétés, dont nous supposons que la hauteur des murs de clôture était d'environ 3 m, se trouvent des petites constructions qui servent à ces nouvelles activités.

De même, le changement de l'entrée principale de la ville est accompagné de nouvelles constructions, notamment des latrines au sud du site MDWR 2. Cette construction rectangulaire contient deux pièces, « A » et « B ». Elle se rapproche du type en ligne simple à égout sur deux côtés perpendiculaires, mais l'égout passe ici sur trois côtés, pour desservir les deux pièces voisines. Nous pensons que ces deux pièces servaient l'une pour les femmes et l'autre pour les hommes.

Les activités agricoles sont accompagnées par la construction d'un bassin rectangulaire. Ce même bassin a été ultérieurement réparé pour être transformé en un bassin d'ablution pour le sanctuaire de la fin du II<sup>e</sup> siècle.

Les installations artisanales occupant cet espace à l'entrée Est de la ville étaient consacrées à la production du verre et de la céramique et à la fonte du métal. L'emplacement des ateliers à cet endroit se comprend pour des raisons logistiques, par l'accès facile aux matières premières et à l'eau, mais aussi afin d'éviter des nuisances (fumées, odeurs et risques d'incendie), car le vent dominant à Beyrouth est le vent de sud-ouest. Pour cela peut-être, toute activité artisanale dégageant des odeurs ou des fumées était installée au N-E de la ville, de façon à protéger les habitations et les habitants. Sur le chantier MDWR 2, on a retrouvé des vestiges d'ateliers de verre, l'un primaire et l'autre secondaire, composés de fours et de bassins et associés à des constructions de stockage ou de distribution.

### **3- La seconde période romaine : le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.**

Durant le **II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.**, l'espace périurbain Est possédait au moins deux sanctuaires d'environ 9000 mètres carrés chacun. Le premier, consacré au culte héliopolitain, est connu par deux autels en calcaire dédiés à la triade héliopolitaine (Jupiter, Vénus et Mercure) qui ont été découverts sur un chantier archéologique proche du nôtre et dont l'un mentionne également la déesse Leucothéa. Le second, sur notre chantier MDWR 2, est précédé d'un dépôt de fondation d'ossements brûlés et de l'installation de deux fours en argile cuite associés à des traces de combustions.

Le sanctuaire du site MDWR 2 est composé d'une cour entourée sur quatre côtés par des ailes abritant des pièces. Trois des côtés comportaient un portique. L'entrée principale du sanctuaire, constituée probablement de propylées, donne au sud sur la rue Gouraud qui mène vers l'entrée principale de la ville antique et qui correspond à l'extension extérieure du *decumanus maximus*. Une entrée secondaire était accessible au nord, depuis l'extension d'un *decumanus* secondaire. Cette situation rendait le sanctuaire visible aux gens qui entraient ou sortaient de la ville, aussi bien qu'aux bateaux, grâce à son installation sur la falaise de Mdawar.

L'**aile Est** du bâtiment entourant la cour du sanctuaire comprenait un bain et probablement des latrines, des salles de service, un portique, etc. L'emplacement des thermes est très important par rapport au complexe religieux. Ils se trouvent à son angle Nord-Est, ce qui fait que toute la fumée issue de ce bain se dirigeait loin de la ville, emportée par le vent dominant de Beyrouth, le vent Sud-Ouest.

L'**aile Ouest** est composée de pièces dont nous connaissons sûrement une seule fonction, celle des latrines. Les latrines sont placées dans une pièce rectangulaire, située à l'extrémité nord de l'aile ouest. Elles sont caractérisées par deux canalisations construites chacune en « L » et un bassin servant de lavabo. La pièce est divisée en deux parties séparées par un mur en forme de « L ». Ces deux parties servaient probablement, comme dans les latrines du I<sup>er</sup> siècle, l'une pour les femmes et l'autre pour les hommes. Les autres pièces peuvent être des salles de banquet, des cuisines, des bureaux d'oracles, des salles d'archives, des salles de dépôts, des ateliers, etc. La première pièce au sud est marquée par une fontaine centrale de forme rectangulaire. Une mosaïque qui constitue son sol d'occupation entoure cette fontaine des quatre côtés. Elle est faite de fragments de galets noirs, rouges et blancs, qui forment quatre panneaux sur les quatre côtés. Chaque panneau est décoré de motifs géométriques symétriques.

L'**aile Sud** n'a pas de portique. Elle était probablement percée par l'entrée principale du sanctuaire donnant sur la rue principale. Sur notre chantier MDWR 2, nous n'avons trouvé que deux pièces de cette aile (pièces A et B). La pièce A présente une mosaïque de galets cassés en deux, de couleur noire, rouge et blanche. La pièce B, quant à elle, a été en grande partie tronquée vers la fin du IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C. pour construire un bassin tout en gardant les murs externes. Cette pièce était à l'origine pavée d'un dallage en marbre. L'**aile Nord** était probablement percée par une entrée donnant sur une rue secondaire et sur la mer.

La cour comprend plusieurs monuments, notamment le temple lui-même, une construction à piliers, deux bassins d'ablution et un fouloir. La surface de la cour est plane et

dallée. Cet emplacement plat est, à notre avis, un des facteurs qui a contribué à la décision de l'installation du sanctuaire dans la plaine à l'est et à l'extérieur de Berytus.

Le temple de plan rectangulaire et d'ordre corinthien était probablement péripptère à six colonnes en façade. Décentré dans la cour, il est installé sur un podium muni d'un escalier d'accès sur son côté Sud. Quant à la construction à piliers, elle pouvait être une halle couverte.

L'emplacement des deux bassins au pied du temple fait penser à des bassins d'ablution. Celui qui se trouve à l'est a été construit durant le I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. Il a également été réparé durant cette période. Le bassin Ouest est rectangulaire. Sa partie interne était occupée par des différents murs de formes géométriques, semi-circulaires ou en forme de « U », ou en quart de cercle. Une alternance semblable de cercles et de carrés est attestée sur les parois externes des deux bassins de la grande cour du sanctuaire principal à Baalbek, ce qui peut avoir une valeur symbolique ou simplement décorative.

Le fouloir se caractérise par trois éléments principaux : une aire de foulage surélevée pour presser le raisin, ensuite une cuve intermédiaire et enfin un bassin de collecte, dit « recette » et situé à un niveau plus bas pour permettre la récupération du jus. Il est du type « *one-axis plan* » (Ts95-96) de R. Frankel, qui est nommé parfois « *Galilean type* ».

Aucun indice épigraphique ne permet d'identifier avec certitude le culte pratiqué dans ce temple. La proximité de la côte pourrait faire penser à un dieu ou une déesse maritime. Nous pourrions, au premier abord, légitimement penser à Baal Bérytos-Poséidon dont l'*adyton* est représenté sur certaines monnaies « coloniales » du III<sup>e</sup> siècle. Une *favissa*, ou fosse destinée à récupérer des objets désacralisés, a été fouillée dans la cour du sanctuaire, et elle contenait une statuette en bronze de Vénus Anadyomène, c'est-à-dire sortant du bain. Cela pourrait faire allusion aux pouvoirs maritimes d'Astarté, déesse à laquelle elle est assimilée. Cependant, la découverte d'un fragment d'une autre statuette, en pierre, dans les couches de remblai de récupération de MDWR 2 suggérerait plutôt la pratique du culte héliopolitain dans ce temple. Bien qu'endommagée, cette statuette associe Jupiter Héliopolitain entre deux taureaux avec Mercure au centre. On sait que la triade héliopolitaine comprenait Jupiter, Mercure et Vénus et l'on pourrait ainsi expliquer la présence de la statuette de Vénus. La présence du fouloir, destiné au raisin, pourrait être liée à Dionysos-Bacchus, qui était communément assimilé à Mercure Héliopolitain. Les indices les plus importants restent néanmoins les deux bassins d'ablution de part et d'autre de l'escalier menant au temple, avec leur alternance des formes semi-circulaires et rectangulaires, qui rappelle les deux vastes bassins de la grande cour du sanctuaire de Jupiter à Baalbek. Cet ensemble d'éléments permet de suggérer un culte héliopolitain. Il y aurait eu ainsi deux sanctuaires des cultes héliopolitains dans le faubourg Est de Berytus.

Par ailleurs, la construction du sanctuaire de MDWR 2 a été accompagnée par un aménagement des voies principales menant à la ville. Cet aménagement a consisté à élargir et à paver la route principale Est.

#### 4- Les périodes récentes

La fouille permet de placer avec certitude la destruction du sanctuaire de MDWR 2 durant le IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C., causée soit par le tremblement de terre de 348/349 apr. J.-C. soit par la christianisation de la région. Si la raison de la destruction ne peut pas être confirmée, son abandon définitif est sans aucun doute le résultat de la christianisation et des lois « anti-païennes » qui ont entraîné la fermeture puis parfois la récupération des sanctuaires, après leur destruction.

En effet, une grande activité de récupération de la pierre a eu lieu entre la fin du IV<sup>e</sup> s. et le début du V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Elle a affecté les pierres taillées de l'ensemble du sanctuaire. Le comblement des tranchées de récupération a livré une jarre en miniature, une tête en terre cuite de Vénus, des fragments de lampes à huile et des objets en plomb, le fragment d'une statuette de Jupiter Héliopolitain dont il a été question ci-dessus et des débris d'ossements taillés, d'enduits peints, etc.

Une grande partie du sanctuaire détruit a été recouverte par un dépôt de sédiment agricole. Sa partie sud, qui est proche de la voie principale menant à la ville, a ainsi été aménagée

pour des activités agricoles ou horticoles. Un bassin a été construit à l'intérieur de la pièce B de cette partie Sud. Il servait probablement pour l'irrigation de la zone agricole et/ou pour alimenter une grande résidence à l'Ouest de notre chantier.

Une résidence à étage a été construite à l'ouest du sanctuaire détruit. Elle est divisée en au moins quatorze pièces dans la partie fouillée. Il n'en subsiste, après les destructions ultérieures, que les fondations, quelques sols d'occupations en mortier et en dallage, trois canalisations construites et des couches d'effondrements montrant l'existence d'un étage.

Une construction de plan presque circulaire, contenant à l'intérieur deux lampes à huile complètes datant du début V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. et la statuette d'époque romaine de **d'Aphrodite Anadyomène** en bronze, a été observée à l'est du chantier.

Vers le **milieu de la période byzantine**, le site a été détruit par le tremblement de terre et le tsunami de 551, ce qui a causé l'abandon de tous les monuments du secteur. Une grande partie de cet espace périurbain a été utilisée comme dépotoir pour jeter les décombres de la ville.

Durant la **période médiévale**, le site MDWR 2, comme toute la région, est resté ruiné et abandonné, confirmant ainsi la description qu'en fournit le texte du voyageur persan Nassiri Khosrau écrit vers 1047 apr. J.-C. Les ruines ont été utilisées comme des carrières de récupération des blocs taillés. Durant le **XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles**, le secteur périurbain de la ville de Beyrouth a été couvert par des cultures différentes. Cela se manifeste sur notre chantier par un dépôt de sédiment agricole.

Vers le **milieu du XIX<sup>e</sup> siècle**, la ville de Beyrouth a connu une expansion nouvelle en dehors des murs. Cette évolution a entraîné la construction de plusieurs bâtiments résidentiels, publics et éducatifs. Tout cela est bien confirmé sur le chantier MDWR 2 et dans toute la région périurbaine Est de Beyrouth, notamment par la présence de bâtiments d'habitation et par la construction de l'école de la Sainte-Famille. Tous ces bâtiments ont été totalement détruits au début du **XXI<sup>e</sup> siècle**, pour transformer cet espace en un parking de voitures. Il ne subsiste que la partie inférieure de leurs fondations et de leurs infrastructures.

### **Conclusion**

À ce jour, notre travail est une des premières études, sinon la seule, qui s'intéresse à la question du *suburbium* au Proche-Orient à l'époque romaine. C'est aussi une étude diachronique d'un quartier qui est resté extérieur à la ville de Beyrouth jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. Nous avons présenté dans cette thèse des observations, mais aussi des déductions et des hypothèses, dont quelques-unes ne sont pas encore confirmées, en attendant parfois les résultats des autres chantiers archéologiques ouverts dans le même secteur Est de Beyrouth. En partant de ces hypothèses, de nouveaux projets de recherches pourraient être développés dans le chantier MDWR 2, notamment à propos des périodes antérieure et postérieure à l'époque romaine. D'autres chantiers de la région périurbaine Est de Beyrouth sont également notre priorité pour de prochaines études, ce qui nous permettra de grouper tous ces résultats et d'établir des cartes archéologiques par phase de l'évolution de cet espace à travers le temps, depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours.

**Guillaume FRANTZWA**

### *Habitat et art de vivre à Metz à l'époque gothique, le cas des chanoines (1200-1550)*

Thèse soutenue le 10/12/2018, à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, dirigée par Philippe PLAGNIEUX. Jury : C. BARRALIS, F. DUVAL, E. HAMON, P. GARRIGOU GRANDCHAMP. 667 p.

Pour l'édition 2019 du prix de thèse de la Société française d'histoire urbaine, je me permets de proposer la thèse de doctorat en histoire de l'art que j'ai soutenue le 10 décembre 2018, intitulée *Habitat et art de vivre à Metz à l'époque gothique, le cas des chanoines (1200-1550)*. Cette thèse, dirigée par Philippe Plagnieux, professeur à l'université de Paris-I, a pour objet la commande artistique et l'architecture domestique de la ville de Metz aux derniers siècles du Moyen Âge et à la Renaissance.

Cette étude vise à reconstituer le mode de vie et l'évolution esthétique des élites urbaines locales, dont l'intérêt réside dans leur situation entre le royaume de France et le Saint Empire, favorisant les transferts artistiques et culturels ainsi que les dialogues entre les références de plusieurs espaces européens, de Paris à Rome et du Languedoc à l'Allemagne du sud-ouest. Le champ chronologique retenu s'explique par le contexte local. L'étude commence avec la constitution d'un pouvoir communal et aristocratique formé au détriment de l'évêque de la ville à la fin de l'époque romane et au début de l'époque gothique. Elle s'achève avec l'occupation française de 1552, qui met fin au régime politique oligarchique local et accélère la dissolution du système architectural forgé par la noblesse urbaine et remis en cause précédemment par l'intrusion de la Renaissance.

L'accent mis sur le cas des chanoines s'explique par les sources disponibles. Malgré de nombreuses réalisations subsistantes, analysées par les archéologues ou conservées dans les collections publiques, les informations disponibles sur la structure des logis seigneuriaux et les dynamiques de création sont dues à l'administration du chapitre cathédral, qui a mis en place un système de gestion foncier strict et a compilé de nombreux testaments et inventaires après décès, essentiels pour comprendre la composition du mobilier privé et la logique interne des résidences des élites.

Sur la base de ce constat, à savoir une création riche et bien connue, mais documentée par une catégorie sociale particulière, on est poussé à interroger les théories d'une historiographie vieillissante et peu discutée. Celle-ci considère l'esthétique architecturale locale sous influence italienne, et semble omettre toute évolution dans la durée. Une étude plus fine permet de fortement remettre en cause le tropisme italien dont est affectée la bibliographie, et, en outre, de discerner des phases de croissance et de ralentissement dans la construction et la commande artistique. À ce besoin de réévaluer la perception de l'historiographie sur l'architecture civile s'ajoute un souci d'approfondir la compréhension des logiques internes, inconnues dans la plupart des demeures, mais éclairées par les archives des chanoines. La question de la naissance de l'hôtel entre cour et jardin est également posée et vise à relativiser la doctrine établie d'un modèle né avec la Renaissance.

De surcroît, l'approche du milieu canonial permet de distinguer l'évolution globale de l'esthétique des élites en mettant en parallèle la commande privée et la commande publique, émanant soit des élites laïques soit des chanoines, deux catégories dominant la société et jouant d'émulation entre elles pour affirmer leur emprise. L'existence d'une possible divergence entre les choix esthétiques de ces deux catégories permet ainsi de rétablir une chronologie du goût et des partis pris en fonction du contexte historique local et européen.

Ainsi, ma thèse s'ouvre en première partie sur un **chapitre de présentation de la ville**, dans son histoire générale, sa morphogenèse, sa topographie à l'époque considérée, et ses évolutions politico-sociales dans les derniers siècles du Moyen Âge. L'ensemble aboutit à la conclusion que les chanoines forment un pouvoir concurrent de celui du gouvernement urbain, émancipé de la tutelle épiscopale après 1234 et dont la puissance se renforce à mesure qu'une élite de marchands et de banquiers en prend le contrôle. La maturation du régime urbain accompagne une profonde mutation du paysage urbain, due à un important accroissement démographique et spatial, et à de nouveaux modes de construction dont le chantier de la cathédrale est peut-être l'origine et qui détermine en partie le nouveau mode de vie des chanoines ainsi que la gestion de leur patrimoine. L'accent est notamment mis sur un important manuscrit condensant un censier et un cartulaire, qui permet d'avoir un aperçu d'une importante fraction de la population messine et de délimiter les territoires dépendant du chapitre au sein de la ville.

Un deuxième chapitre est centré sur l'**habitat des chanoines**. Il s'agit de reconstituer un corpus de quarante maisons, encore subsistantes ou connues en plan, et de les analyser sous toutes les facettes : parcellaire, structuration du bâti, hiérarchisation des espaces, circulations, économie des façades. Tout ce qui constitue le parti de la maison est ainsi passé au crible pour distinguer finalement quatre grands types de maison :

- des maisons à la structure composite, d'origine romane, constituées d'un bâti central équipé de deux tours d'angle, autour duquel se sont ajoutées ultérieurement des extensions ;
- des maisons mitoyennes sur parcelle étroite, apparentées aux maisons-boutiques bourgeoises bien étudiées à Metz ;
- des maisons entre cour et jardin, attestées dès le XIII<sup>e</sup> siècle ;
- des maisons « sur la rue », qui disposent de parcelles importantes, mais cherchent ostensiblement à occuper le front de rue, en positionnant des ailes en retour sur les bords latéraux de la parcelle.

Au plan formel et structurel, les maisons du corpus canonial semblent correspondre en de nombreux points aux maisons des élites laïques encore visibles en ville, quoique leur étude se soit souvent bornée à leurs façades. La seule vraie particularité des maisons canoniales semble être le refus des locaux commerciaux au rez-de-chaussée, là où il s'agit d'un dispositif quasi systématique pour les demeures patriciennes.

Le troisième chapitre de la thèse se concentre sur les **aspects ornementaux et mobiliers des maisons canoniales**, notamment par les vestiges archéologiques retrouvés *in situ* et par les archives laissées par les chanoines. Ceux-ci semblent goûter des décors très proches des modes laïques, avec une appétence peut-être légèrement plus marquée pour les symboliques pastorales et érudites. Ce trait se retrouve pour les plafonds à bestiaire du XIII<sup>e</sup> siècle, et se confirme avec les plafonds héraldiques vers 1400. La composition des meubles et des collections, connues surtout en toute fin de période, révèle en outre la grande aisance d'une catégorie sociale dominant la société au même titre que la noblesse de la cité et jouant de sa position d'autorité morale et universitaire pour affirmer sa supériorité. La question d'une éventuelle divergence de mode de vie entre les élites laïques et ecclésiastiques se déporte finalement sur le champ esthétique.

Le but du dernier chapitre est alors de mener une **étude comparée de la commande des élites** dans la cité entre 1200 et 1550 pour distinguer des lignes de fracture, d'éventuels partis pris, ou au contraire une communauté de goût. Il ressort qu'il est très difficile de fixer des éléments sûrs avant le XV<sup>e</sup> siècle, en raison de deux épisodes de guerre civile ayant réduit à néant le patrimoine mobilier des élites en 1324-1327 et 1405. Seule la fin de la période, illustrée par des œuvres subsistantes dans les collections publiques et les monuments, ainsi que par l'analyse de rares mentions stylistiques dans les inventaires après décès, ouvre droit à une qualification des goûts et préférences des uns et des autres. Il apparaît que le goût gothique reste largement partagé par l'ensemble des élites en fin de période, malgré la présence de certains chanoines d'avant-garde ayant déjà adopté des œuvres italiennes avant 1500. Le chapitre embrasse cependant une école esthétique plus épurée, alors que les laïcs favorisent un art flamboyant très orné, puis s'effacent en raison d'une chute démographique et financière après 1500. A ce moment précis, les chanoines prennent la première position de mécène dans la cité au travers du chantier de la cathédrale, achevée en 1520 en style gothique, mais embellie dès 1521 d'ornements inspirés de la Renaissance flamande et rhénane, puis italienne. Les maisons ne sont pas embellies, pour plusieurs raisons : conjoncture économique mauvaise imposant de se concentrer sur un chantier prioritaire, crise de la Réforme qui cible les hôtels trop luxueux du clergé en 1525, ingérences étrangères dans la ville qui impose des levées fiscales pour préserver l'autonomie urbaine. L'ensemble de la société bascule dans la Renaissance française vers 1550, peu avant la prise de la ville par Henri II en 1552.

La publication de cette thèse, en direction d'un public élargi, suppose de simplifier le plan originel et de réduire les développements contextuels. Une réorientation plus nette sur les enjeux structurels – comme la naissance de l'hôtel particulier – et artistiques – par l'examen des innovations flamboyantes et renaissantes – est notamment susceptible de plaire à la fois à un

public amateur de patrimoine et aux milieux universitaires et étudiants. L'époque retenue est également susceptible de retenir l'attention : l'ouvrage s'ouvre sur le temps des cathédrales, mais s'achève sur la transition des arts médiévaux aux arts de la Renaissance, thème particulièrement en vogue depuis quelques années.

Le plan retenu pourrait conserver une part de la structure de la thèse, notamment pour les deux premières parties. L'ensemble s'achèverait sur une troisième partie rénovée, s'appuyant sur un personnage particulièrement bien connu par les textes pour analyser la logique de vie d'une résidence et la constitution d'une collection artistique. L'ensemble peut se résumer ainsi :

- une contextualisation globale de l'histoire de la ville de Metz et de son tissu social particulier ;
- un examen structurel des maisons et de leurs ornements externes, particulièrement documenté par des plans et des photographies de terrain ;
- le cas d'un chanoine particulier, le riche dignitaire et diplomate Jean Chardalle (décédé en 1501), qui a livré une documentation exceptionnelle sur l'organisation interne de sa résidence et la composition de ses collections personnelles, mêlant des meubles gothiques et renaissants. Son cas précis permettrait en outre d'illustrer des théories plus globales sur la sociabilité des élites de la cité et les voies d'innovation artistique via les réseaux du clergé.

Le but de ce remaniement est de présenter un ouvrage plus accessible et donnant à comprendre plus aisément le fonctionnement et l'ornementation d'une demeure noble hésitant entre l'héritage du Moyen Âge et le souffle de la Renaissance. Cette simplification permettra *a priori* de réduire le corps de texte de 1 150 000 signes environ à seulement 800 000. Les images pourront également être élaguées d'un quart pour se concentrer sur les maisons et les œuvres d'art qui sont l'objet de l'étude, en éliminant, de ce fait, un certain nombre d'illustrations qui servaient à documenter des innovations plus globales de l'art européen. L'essentiel des images subsistantes, qui concernent toutes des bâtiments ou des œuvres d'art multiséculaires et donc libres de droits, sont soit dues à mes propres campagnes photographiques, soit offertes gracieusement par un prêtre aujourd'hui à la retraite.

**Julie GIMBAL**

*L'architecture de grande hauteur à Paris (1893-1973)  
Débats et hypothèses autour d'une spécificité française*

Thèse soutenue le 8/12/2018, à Sorbonne Université, préparée sous la direction de Jean-Yves ANDRIEUX ; jury : Jean-Baptiste MINNAERT, Simon TEXIER, Fabienne CHEVALLIER, Frédéric SEITZ. 719 p. + Ann. (341 + 256 + 169 p.)

Associé à un ensemble de mythologies urbaines et de constructions historiques focalisées sur sa naissance, sa définition, sa place dans le cours de la modernité et son pluralisme symbolique, le gratte-ciel est un objet de fascination. Il est ainsi facilement pris dans la trame des grands récits – citons l'histoire de l'américanisme – qui, en relevant les manifestations les plus éclatantes, omettent les traces mineures qui sont autant d'échos fondamentaux de l'émission et de la réception de l'architecture. Ce travail de recherche a l'ambition de comprendre la situation idéologique et urbaine de la tour à Paris, de son émergence dans l'opinion française en 1893, à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago, à sa condamnation au début des années 1970, sous l'action de critères potentiellement convergents : la circulaire du 21 mars 1973 relative aux formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et l'arrêt des tours proclamé un an plus tard par le président de la République Valéry Giscard d'Estaing. Notre dessein est ainsi d'éclairer l'établissement et la maturation de la grande hauteur dans l'opinion et la culture françaises, ainsi que les manifestations concrètes que sont les projets et les réalisations se rapportant au sol parisien. C'est interroger les origines, les formes et les mécanismes de production et de



fonctionnement de la tour parisienne qui, dès les premières études, s'est constituée expressément comme architecture moderne, fruit d'une émulation aux multiples contours, prétexte et support d'idéologies parfois très dissemblables. L'architecture verticale proclame l'entrée dans la course du temps et incite, parallèlement, à la défense d'une certaine francité<sup>28</sup>, voire à des interprétations solipsistes du récit national.

Le choix de la chronologie découle de l'historiographie même du sujet, laquelle révèle un objet d'étude seulement saisi à l'aide d'approches hétérogènes et fragmentaires (architecture métallique, architecture parisienne, etc.). Que l'historiographie n'ait pas focalisé ces différents éclairages selon un seul et même objectif est un indice fondamental : l'architecture de grande hauteur parisienne semble avoir été perçue comme un champ d'étude trop restreint pour que l'on y consacraît une analyse spécifique. Étant donné cet état des connaissances, l'histoire des tours couvre un domaine limité et souvent relatif à la conception d'objets architecturaux, traces de l'américanisme ou du modernisme : le sujet a échappé à toute tentative d'analyse globale qui étire la chronologie d'étude sur une longue période. Il est vrai que l'imprécision des délimitations notionnelles de la « typologie » témoigne de la difficulté qu'il y a à tenter de retracer cette histoire, laquelle inclut tant les idées formulées que les réalisations, les récits de légitimation que les condamnations par l'opinion publique et les instances de pouvoir. Que sont la tour, le gratte-ciel, l'immeuble de grande hauteur, le *building* ? Peut-on faire la généalogie d'une architecture non pas innommée mais surqualifiée sur le plan lexical ? « *La tour n'est-elle pas, pour l'essentiel, que l'idée qu'on s'en fait ? Idée certes constituée par le jeu des proportions, mais tributaire du sentiment qu'éprouve le spectateur et du regard qu'il y porte* » questionne l'architecte Robert Auzelle en 1967<sup>29</sup>. L'étude sémantique est alors indispensable, qui éclaire les possibles tentatives de définition d'une spécificité française, mais aussi la genèse et l'affirmation de communautés de pensées. Cette guerre des mots, qui n'est pas que pure forme, est le miroir fidèle des débats sur la licéité de la typologie sur le sol parisien. Elle révèle comment différents discours se tiennent, circulent et s'emboîtent afin de construire et confirmer la légitimité ou la condamnation de la tour.

C'est donc par un travail sur le temps long et le rassemblement de sources nombreuses et variées (archives d'architectes, de services de l'État, d'acteurs politiques, de municipalités, de presse, documents radiophoniques et télévisuels, productions littéraire, satirique et publicitaire) que, seule, peut être écrite une histoire précise de l'architecture de grande hauteur à Paris, qui doit préserver le récit des interprétations lacunaires, voire discutables. La tour s'inscrit dans une intense circulation d'idées, de modèles, de politiques et de personnes et le sujet de cette thèse est d'en étudier la temporalité, les alternatives et les objectifs. Il y a des critères culturels, urbains, réglementaires, techniques et sociologiques actifs dans sa conception.

La constitution du corpus de sources et de projets a donc été complexe. La tour sait plonger l'historien dans un réseau d'interrogations. La définition « canonique » qu'offrent les ouvrages consacrés à la genèse du gratte-ciel américain offre une première piste, certes fiable, mais insuffisante. Car il y a notamment, dans le contexte français, la nécessité d'éclairer et légitimer la distinction fondamentale entre le gratte-ciel et la typologie du grand ensemble, elle-même structurée sur la base de multiples critères et pâtissant, dans le même temps, d'une certaine indéfinition sur laquelle se penche aujourd'hui encore la recherche. Les projets et réalisations listés doivent finalement leur recensement à des critères typologiques et contextuels. Il s'agit de propositions isolées, de rendus à des concours, de contre-propositions ou encore de commandes présentant des caractéristiques architectoniques précises (noyau central, ascenseurs, etc.) et d'évidentes qualités dimensionnelles, c'est à dire une volumétrie de propension verticale. Ces critères ont été suffisants pour identifier les projets parisiens d'une part, provinciaux et européens – utiles aux comparaisons – d'autre part. Ont aussi été retenus les projets que les auteurs qualifièrent eux-mêmes de gratte-ciel ou de *buildings*. De même, la prédilection, dans la presse,

---

<sup>28</sup> Philippe Roger, « Metropolis, Cosmopolis. Défense de la francité », dans *L'ennemi américain*, Paris, Ed. du Seuil, 2002.

<sup>29</sup> Robert Auzelle, *L'immeuble-tour du point de vue de l'urbaniste*, colloque sur les immeubles-tours, Centre des Grandes Études Architecturales, Bruxelles le 29 février 1967.

pour certaines appellations mérite d'être éclairée, notamment lorsque la profession décide de qualifier de gratte-ciel tout immeuble dépassant de deux étages le velum parisien. Enfin, les dessins et caricatures de presse comme les publicités françaises dont les gratte-ciel occupent l'arrière-plan complètent ce corpus iconographique, en tant qu'échos à ce que nous qualifierions de *doxa*, fonctionnant comme un miroir de la réception immédiate et différée de cette architecture « moderne ». Dans le fonds iconographique constitué, les projets clairement contextualisés ou dont nous savons qu'ils concernent la région parisienne côtoient ainsi un ensemble de documents construisant les discours et les représentations du gratte-ciel.

La seconde nécessité épistémologique est le repérage du point critique où « ça prend ». L'exposition universelle de Chicago orchestre en 1893 la confrontation idéologique et physique des méthodes architecturales, placée sous la tutelle et le rayonnement du progrès. L'évènement constitue le moment où un discours sur l'architecture de grande hauteur *consiste* et perdure chez le commentateur français, qu'il soit architecte, ingénieur, écrivain ou homme politique. L'observation du gratte-ciel à travers le prisme du préjugé critique apparaît pour ne jamais faiblir, puisque ce dernier rencontre bien souvent l'adhésion de l'opinion sans même devoir se plier aux exigences de la persuasion<sup>30</sup>. L'étude débute ainsi à ce moment charnière et s'achève en 1973, qui correspond à une situation tant politique que culturelle et économique. La crise de 1968 s'accompagne d'une nostalgie de la ville ancienne et des formes de sociabilité perdues qui, définitivement, ébranlent la pertinence de l'architecture de grande hauteur pourtant défendue par la présidence de Georges Pompidou. Une série de textes officiels et d'orientations nouvelles, aux accents de repentance, marquent peu à peu la conversion fondamentale de la planification urbaine. La critique des tours se radicalise à la suite de réalisations intra-muros (notamment le secteur Italie 13), des largesses accordées par l'Établissement public de l'aménagement de La Défense et des projets de concours obstruant la perspective de la voie triomphale, qui concourent à un nouvel examen de la hauteur des tours. À peine élu, Valéry Giscard d'Estaing annonce la lutte officielle contre le gigantisme et la constitution d'une commission État-Ville en charge de normes architecturales et urbanistiques devant favoriser « un environnement “à la française”<sup>31</sup> ».

Les trois séquences chrono-thématiques de l'étude (1893-1939, 1945-1973 Paris intra-muros, 1959-1974 Paris extra-muros) permettent de saisir les progressions et régressions des milieux professionnels de l'urbain comme de l'opinion publique vis-à-vis de la grande hauteur à Paris, de comprendre son évolution architecturale (techniques, matériaux) et d'en dégager l'hypothèse d'une spécificité française. Il s'agit, par-là, d'écrire une histoire de Paris, de ses dualités politiques, des contradictions entre l'est et l'ouest, entre le centre et la banlieue, entre la ville du passé et celle qui tente d'émerger. C'est aussi de retracer une histoire culturelle de la France en mettant au jour références, aspirations et dénis, illustrant les rapports de l'architecture avec le temps<sup>32</sup>.

La conclusion de l'étude fait le riche bilan de cette histoire de l'architecture de grande hauteur à Paris et offre à la recherche future de nouvelles pistes d'investigation, d'abord sur les territoires parisiens, français et européens. La compilation des projets, l'almanach des acteurs, le recueil des plaidoyers et des réquisitoires, le calendrier politique, la publication des règlements et plans, les cycles économiques construisent la singulière histoire de la tour parisienne où se croisent les innovations et les influences, ne souffrant en réalité d'aucune césure temporelle. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1970 (avec, après-guerre, le saut de la matérialisation), la tour est un sujet de recherches, de débats, en marge ou au centre d'idéologies et d'utopies, au cœur de l'urbanisme de prévision, interrogeant la définition de l'architecture, soulevant invariablement le

---

<sup>30</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995, p. 39.

<sup>31</sup> *Pour un environnement “à la française”. Textes et déclarations de V. Giscard d'Estaing, Président de la République*, mai 1974-février 1977. Interview accordée au *Point* le 7 avril 1975.

<sup>32</sup> Dans *Le futur passé*, Reinhart Koselleck décompose le temps historique et distingue le champ d'expérience – « passé actuel, dont les évènements ont été intégrés et peuvent être mémorisés » de façon rationnelle ou inconsciente – et l'horizon d'attente – « l'espoir et la crainte, le souhait et la volonté, le souci mais aussi l'analyse rationnelle, la contemplation réceptive ou la curiosité ». *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990, p. 311.

problème de son inscription dans ou à l'extérieur de la ville patrimoniale, permettant enfin de dresser l'état des lieux des forces productives de la nation. Elle convoque et dépend de figures stabilisées dans le temps, architectes, ingénieurs, urbanistes et hommes politiques, contempteurs et détracteurs, dessine des clivages au sein des milieux professionnels, offrant à cette occasion l'interprétation nuancée des rapports en forme et fonction, ossature et remplissage, béton, verre et métal. Elle confine à décrire dans le temps long le système politique impliqué dans l'aménagement et la gestion de la capitale française et de sa région. Enfin, l'histoire de l'architecture de grande hauteur pose simultanément la question de la définition et de l'indéfinition de l'architecture française et met en évidence le risque de fétichisation de l'histoire patrimoniale et la confusion tentante entre la tradition et l'académisme.

## **Serge Didier KOTOUO RIKAM**

### ***Le rejet du tramway envers et contre tout : la prépondérance de la planification et du fait politique sur la participation citoyenne : le cas d'Amiens Métropole***

Thèse soutenue le 20/12/2018, à Université de Paris-Saclay/Université d'Evry-Val-d'Essonne, sous la direction de JEAN-LOUIS ZENTELIN. Jury : S. BOUQUIN, L. CHAPELON, R. ODDOU, X. DESJARDINS, A. GRILLET-AUBERT, A. BA. 337 p.

#### **Cadres contextuel et conceptuel**

Cette thèse s'inscrit dans la mouvance des travaux portant sur la démocratisation des projets urbains durables lors de la mise en œuvre des projets de type tramway. Elle a trait à l'échec des projets de tramway pourtant bien ficelés. Elle analyse l'impact de la participation sur le processus participatif ou plus exactement sur la prise de décision au sein de ce processus. L'enjeu ici consiste à déceler les incohérences, les manquements et l'asymétrie d'information dans la participation, qui sont à même de mettre en échec un projet de tramway quasiment abouti le cas échéant, celui du premier tramway moderne d'Amiens Métropole. Plus spécifiquement, notre travail vise à expliquer les raisons de l'échec du tramway amiénois afin de donner des axes de réflexion. Il fait aussi bien ressortir l'aspect scientifique que l'aspect empirique et/ou opérationnel inhérents à ce type de projet. Ce faisant, à la différence d'autres approches, notre démarche se fonde beaucoup sur le terrain, la ville d'Amiens ayant été étudiée comme un système constitué de sous-systèmes dont le tramway en est un. Cette démarche s'attarde sur la place qu'occupent les différents modes de transport urbain, sur la situation des usagers, plus globalement sur les populations dont les représentations (transfert, biais, injonction paradoxale, dissonance cognitive) et la perception sont un véritable baromètre. La thèse tente aussi d'être novatrice dans la science de l'urbain en liant économie urbaine, aménagement urbain durable, perspective de mixité sociale et prise de décision à l'aune d'une participation forte. Elle analyse ainsi le tramway amiénois en fonction des populations, des citoyens qui sont les vrais architectes de leur ville. Elle se fonde donc sur des cadres contextuel et conceptuel qui tiennent compte autant des aspects physique et morphologique (espace viaire, périmètre de transport urbain/PTU, tracé du tramway...) que des aspects humains (politiques, sociaux et participatifs...). A travers cette approche terrain-théorie et *vice versa*, notre travail apporte un nouvel éclairage dans la recherche de l'urbain, notamment sur la manière d'appréhender les méga-projets de type tramway. En ce sens, notre recherche va au-delà du diagnostic effectué d'absence de transactions et de négociation dans la concertation, d'absence de communication d'acceptabilité et de présence d'une dépendance au sentier bien ancrée, tout en proposant de privilégier la co-élaboration à l'aune de dispositifs/d'outils participatifs plus inclusifs, tels que les jurys citoyens, les conférences de consensus et le référendum local ou municipal (dont RIP : référendum d'initiative populaire ; et RIC : référendum d'initiative

citoyenne, très popularisés en France dès fin 2018 par des mouvements sociaux, notamment celui des « Gilets Jaunes ». Bien en amont de tout mimétisme et de toute assimilation servile, car notre intuition est antérieure/nos travaux sont antérieurs à ces mouvements sociaux et par ricochet précurseurs en la matière, il ressort de notre primo-analyse que la participation forte sous-tend une démocratie participative plus ancrée et donc une expertise citoyenne plus étoffée. De ce point de vue, le processus participatif tripartite amiénois (élus-citoyens-techniciens) lors de la mise en œuvre du tramway n'était pas si mauvais que cela, même s'il avait délaissé l'avis de certains habitants concernés (quartiers Nord, Sud-Est et Étouvie), même s'il n'était pas complètement abouti, car au final il a permis la validation du projet en décembre 2012. C'est l'après-validation qui est problématique, en ce sens que la nouvelle équipe communale et/ou métropolitaine opposée au projet y a mis fin en faisant fi de la concertation originelle qui avait validé le projet, en somme de l'expertise citoyenne, ce qu'aurait pris en compte la co-élaboration mue par les dispositifs/outils participatifs inclusifs tels que la conférence de consensus, le jury citoyen et le référendum local ou municipal qui lui sont consubstantiels.

### **Cadre méthodologique de la recherche**

La méthode proposée dans cette thèse est la méthode mixte (l'une qualitative, l'autre quantitative). La première s'attarde sur un échantillon de terrain relativement important et débouche ensuite sur une synthèse comparative des typologies d'acteurs recensées, à l'aune d'une observation participante et d'entretiens compréhensifs. La seconde aborde le terrain à travers un questionnaire étoffé et un système de recueil de données adapté (Google Form) tant en termes de collecte que de traitement des données, et ce dans une optique objective, formalisée et/ou calibrée. La diachronie et l'analyse systémique utilisées sont aussi particulièrement intéressantes car, au-delà de l'histoire sur l'évolution des tramways, sur les échecs ou abandons de certains tramways en France (Liévin - Lens - Hénin-Beaumont-Noyelles-Godault, l'Île de la Réunion, Toulon, Amiens...), la chronologie réflexive et le film des événements du tramway amiénois (2010-2014) rapprochent le terrain de la théorie. En outre, une étude de cas unique (le cas amiénois), menée au milieu de la thèse, permet d'appréhender les spécificités de cette agglomération concernant les politiques urbaines, l'aménagement et la démocratie locale, bien entendu sans oublier les études des cas d'agglomérations similaires traitées au début de la thèse en guise de description comparative. Cette perspective nous permet donc de passer du générique au spécifique, tout en respectant les orientations locales et donc de conforter notre formulation méthodologique. Cette formulation postule que la mise en œuvre d'un méga-projet de type tramway nécessite la transversalité et la co-élaboration aux fins d'une prise de décision mutuelle et pérenne. Les analyses du terrain permettent ainsi de rapprocher le terrain de la théorie et *vice versa*.

### **Résultats et discussion**

Les observations qualitatives et les entretiens effectués montrent de façon allégorique comment chaque groupe recensé essaie d'influer sur la mise en œuvre du tramway et donc sur la fabrique de la ville amiénoise de demain. Les promoteurs du projet ont très souvent argué le bien-fondé de l'aspect durable/écologique et économique du projet, tandis que les détracteurs ont surtout fait valoir l'inefficacité d'un tel projet en termes de report modal sur le plan de la congestion routière/automobile, d'assainissement de l'air sur le plan écologique tout comme d'une optimisation des transports quant au rapport qualité-prix. Ce qui semble paradoxal. Dans tous les cas, il s'avère à travers l'étude socio-économique que ledit projet (le tramway amiénois) était fiable et viable d'autant plus que des expériences proches (Grenoble, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Le Mans...) montrent que la ville se fait/s'est faite autour du tramway en requalifiant l'espace et en étant un véritable vecteur d'attractivité, ce qui manque crucialement à Amiens. La thèse révèle en effet, au vu d'autres cas, que l'effet tramway est vecteur de renaissance, de vitalité et de rayonnement du territoire urbain. Or, à Amiens, cet effet n'a pas su catalyser l'adhésion collective surtout dans une ville où les grands ensembles des quartiers Nord, Sud-Est et Étouvie

n'ont pas été associés suffisamment au débat et, par ricochet, à la décision. Par ailleurs, même si les citoyens et groupes de citoyens associés au débat l'ont été faiblement, de ce point de vue, le processus participatif et donc décisionnel peut être critiquable, notamment en raison de l'absence de transactions et de négociation dans la concertation.

Ensuite, l'enquête mixte effectuée à l'échelle du Grand Amiénois permet de dégager certains points communs à tous les cas de figure inhérents aux méga-projets de type tramway (Amiens est une ville dense, la mixité fonctionnelle y est limitée, le système de transport est désuet et en plein déclin, les parkings relais n'ont pas donné satisfaction, l'espace public et le paysage urbain sont assez stéréotypés...). Cette enquête permet aussi d'identifier des spécificités propres à cette agglomération (c'est une agglomération avec une grande partie rurale, la dépendance au sentier y est accentuée, en somme il y a une prédisposition à l'effet Nimby plus qu'ailleurs). Ce sont ces écueils qui ont mis le tramway en échec, le tramway lui-même ayant été mal expliqué, le travail de pédagogie n'ayant pas atteint son but qui est de susciter l'adhésion des populations, de faciliter l'appropriation collective dans l'optique d'un tramway à taille humaine.

Enfin, l'enquête mixte met en éveil, à travers l'analyse et l'interprétation des résultats, le fait que le vote aux municipales n'avait pas été dirigé contre le tramway, mais bien contre l'équipe en place (porteuse du projet). L'échec du tramway serait plutôt à imputer à l'équipe municipale qui a axé la concertation et, par ricochet, sa campagne sur l'adhésion au tramway, plutôt que sur une vision partagée et globale de la ville. D'ailleurs, les résultats font ressortir le fait que l'adhésion au projet de tramway s'est beaucoup améliorée après les municipales. De même, si les habitants avaient simplement voulu s'opposer au tramway, ils auraient saisi l'opportunité du référendum promis par l'équipe au pouvoir, plutôt que le vote contre elle. Dès lors, la pérennisation de la décision publique/la décision finale, compte tenu de multiples changements, de l'alternance politique qui ont mis/qui mettent en échec des projets déjà ficelés, validés, votés ne mérite-t-elle pas des procédures plus inclusives et pérennes telles que la co-élaboration à l'aune des transactions et de la négociation, avec comme outils participatifs : les jurys citoyens, les conférences de consensus et les référendums locaux/municipaux dont le RIP (référendum d'initiative populaire) et le RIC (référendum d'initiative citoyenne) ?

L'applicabilité d'une telle approche semble être confirmée dans notre conclusion, qui n'est pas posée comme définitive ; la transposabilité à d'autres terrains nous édifiera quant à la qualité et à la représentativité des échantillons d'agglomérations dans le même cas de figure. La thèse s'achève sur cette discussion, qui reste ouverte.

**Lise LEVIEUX**

*Le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen  
(X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*

Thèse soutenue le 10/12/2018, à Normandie Université (Rouen), préparée sous la direction d'Elisabeth LALOU et Elisabeth LORANS, jury : C. CABY, B. BOVE, Y. HENIGFELD, J. LE MAHO. 1022 p. + 515 p. + 507 p.

Rouen a toujours été une ville de haut rang : capitale de la Seconde Lyonnaise à la fin du III<sup>e</sup> siècle, chef-lieu de cité, capitale du duché de Normandie dès 911 et enfin seconde ville du royaume français à la fin du Moyen Âge. Elle est à la fois un centre politique et un centre religieux. Siège de l'évêché depuis le IV<sup>e</sup> siècle, puis de l'archevêché au VIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Rouen accueille près d'une quinzaine de communautés religieuses et comprend trente-six églises paroissiales à la fin du Moyen Âge. La place de Rouen au sein de divers territoires plus vastes, son

histoire ainsi que la présence de plusieurs édifices remarquables ont suscité l'intérêt des historiens dès le XVII<sup>e</sup> siècle, puis des archéologues deux siècles plus tard. Dans les dernières décennies, de nombreux travaux historiques et archéologiques lui ont été consacrés et ont apporté de nouvelles données essentielles permettant de comprendre la transformation de cet espace urbain au Moyen Âge. Néanmoins, la ville de Rouen ne bénéficie pas encore d'une réflexion synthétique sur les processus de formation et de transformation de son espace et sur l'implication des religieux dans ce processus.

L'apparition de nouveaux outils et de nouveaux concepts ont permis de renouveler la réflexion sur les transformations de l'espace urbain de Rouen entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Cette étude part du postulat établi par Henri Galinié selon lequel la ville est le fruit de l'interaction permanente et dialectique des multiples configurations sociales avec la structure matérielle de la ville. Ce concept de « fabrique urbaine » permet d'étudier l'activité sociale en tenant compte des finalités des acteurs impliqués à divers titres dans l'espace urbain et de la structuration de l'espace urbain dans la longue durée. Par leur interaction permanente avec leur espace et la société qui les entoure, les communautés religieuses participent activement au processus de fabrique urbaine et donc à la formation de la ville médiévale.

Dans le dessein de traiter au mieux le rôle des communautés religieuses dans la fabrique urbaine de Rouen, il a été nécessaire d'adopter une approche pluridisciplinaire. De ce fait, les sources textuelles, qui représentent une part non négligeable du corpus, les sources iconographiques et les données matérielles, que ce soit des vestiges enfouis ou des structures encore en élévation, ont été prises en compte. Or, en raison du nombre considérable de renseignements divers issus de ces sources, il a été primordial de constituer un système d'information géographique sur la ville de Rouen permettant le croisement des données dans le temps et l'espace.

Les communautés religieuses, suivant une règle, doivent, au X<sup>e</sup> siècle, s'insérer dans un espace urbain déjà formé par les multiples interactions entre la société et son environnement. Le développement de la ville avant le X<sup>e</sup> siècle apparaît comme l'un des premiers jalons pour comprendre les transformations urbaines et le rôle joué par les communautés religieuses entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. L'espace urbain de Rouen s'est transformé à plusieurs reprises de l'apparition du noyau urbain sous Auguste (27 av. J.-C.–14 apr. J.-C.) à la création du duché de Normandie. Les principales modifications sont liées, d'une part, à la mise en place d'un réseau d'édifices chrétiens tant dans la ville close que dans la zone *extra-muros* ; et, d'autre part, à la refonte de la trame viaire à la fin du IX<sup>e</sup> siècle.

Les communautés religieuses s'intègrent donc dans un espace urbain déjà formé mais également en perpétuelle transformation. Elles doivent alors composer avec les autres éléments constitutifs de la ville tels l'habitat, la voirie, les enceintes ou les pôles de pouvoir.

La présence de zones habitées – et leur extension – est l'une des composantes conditionnant l'installation des communautés religieuses. En effet, ce facteur détermine en partie le choix d'implantation d'un monastère ou d'un couvent, mais peut également influencer le développement de ces complexes religieux. À l'aide du croisement de données historiques, architecturales et archéologiques, plusieurs extensions de l'habitat ont été définies. À la fin du haut Moyen Âge, l'habitat est essentiellement concentré à l'intérieur du *castrum*. Il est admis depuis longtemps, grâce à l'archéologie et aux textes, que l'habitat était concentré dans le *castrum* du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle environ. Il semble néanmoins que des maisons, sans doute en bois, existaient à l'ouest de la zone enclose aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Cet habitat indique une première volonté de lotir l'espace dans le secteur oriental. Les constructions se multiplient dans la zone occidentale à partir du X<sup>e</sup> siècle. Maisons en pierres, en bois et parfois demeures seigneuriales, sont édifiées dans cette zone afin de former, au fur et à mesure, le premier secteur urbanisé à l'extérieur de la ville au Moyen Âge. Dans le même temps, c'est-à-dire aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, plusieurs maisons sont édifiées aux abords du mur septentrional du *castrum*. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les terrains à l'est de la ville sont peu à peu viabilisés : des niveaux d'occupation et des mécanismes d'assainissement sont perceptibles dans la zone à l'est de l'enceinte et à proximité de celle-ci. La fin du Moyen Âge est

marquée par une extension de l'habitat au nord et à l'est de l'enceinte édifée au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'analyse de la trame viaire démontre que ce réseau de voies est en perpétuelle transformation. L'étude par grandes phases chronologiques a permis d'exposer plusieurs étapes essentielles dans la transformation de la trame viaire. Ainsi, outre la mise en place de la première trame viaire durant l'Antiquité, la modification majeure du réseau apparaît au IX<sup>e</sup> siècle lorsque le roi Eudes (888-898) entreprend d'établir un réseau viaire régulier dans la ville de Rouen. Cette refondation ou cette semi-planification ne fait pas, comme il a longtemps été admis, table rase du passé : les rues antiques sont maintenues ou réorientées tandis que de nouvelles rues symétriques aux voies antiques sont créées pour former une trame régulière. En outre, les grandes modifications de cette trame viaire surviennent au moment où les enceintes sont érigées : la mise en place du système défensif conduit à la création de voies de contournements, mais quelquefois à la suppression ou à la transformation du réseau viaire. La construction d'entités urbaines imposantes, tels les châteaux ou les monastères, implique le même type de transformations. Les grandes modifications de la trame viaire se produisent essentiellement avant le XIV<sup>e</sup> siècle puisqu'à cette date le réseau se stabilise : du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, peu de transformations sont recensées. Quatre types principaux de modifications interviennent sur la trame viaire : les maintiens, les créations, les transformations et les suppressions. Les créations de rues sont importantes jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, mais ce nombre diminue à partir de cette date. Les suppressions de voies apparaissent ponctuelles et mineures. En revanche, les maintiens et les transformations de rues sont prépondérants du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle : une fois le réseau remodelé au IX<sup>e</sup> siècle, les rues sont maintenues ou seulement transformées, tandis que des voies sont créées dans le but de desservir les nouveaux quartiers. La trame viaire apparaît comme un élément déterminant dans le choix d'implantation des communautés religieuses, mais ces dernières ont également le pouvoir de modifier cette trame viaire, que ce soit lors de leur installation dans la ville ou dans les siècles suivants.

Les diverses extensions urbaines sont successivement ceintes de remparts et de fossés. La localisation et la datation des enceintes contribuent à approfondir nos connaissances sur l'extension de la ville au Moyen Âge. Cependant, localiser et dater les enceintes de Rouen demeure une question complexe, portant à débat et devant être sans cesse réinterrogée. Les principaux renseignements sur ce sujet proviennent de données archéologiques et textuelles issues de notre corpus. En effet, les murs de la ville sont souvent cités dans les actes des communautés religieuses : soit ils sont mentionnés lorsque les religieux souhaitent s'installer à l'intérieur de la ville, soit lorsque les communautés décident de s'installer sur les anciens murs ou à proximité de ces derniers. Le principal obstacle relatif à la détermination de ces enceintes, avant tout des enceintes intermédiaires, tient au petit nombre de fouilles opérées à l'emplacement supposé de ces enceintes et finalement au peu de découvertes sur ces enceintes intermédiaires. Il faut ajouter à cet obstacle l'idée reçue selon laquelle les donations de fossés à des communautés religieuses ou à des institutions laïques équivalent à la perte de la fonction défensive de l'enceinte : cela n'est pas toujours le cas et conduit fréquemment à des hypothèses un peu trop rapides sur la création de nouvelles enceintes. Quoi qu'il en soit, il est probable que trois enceintes successives aient été édifées à Rouen du III<sup>e</sup> siècle à la fin du Moyen Âge : le *castrum* de la fin du III<sup>e</sup> siècle, l'enceinte du début du XIII<sup>e</sup> siècle et la dernière enceinte médiévale (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). La réflexion menée n'exclut pas totalement l'existence encore hypothétique de deux autres enceintes médiévales : une enceinte ducale ainsi qu'une enceinte édifée dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle entre l'enceinte de Philippe Auguste et la dernière enceinte médiévale.

Enfin, plusieurs édifices remarquables se sont révélés être des éléments structurants de l'espace urbain, apparaissant comme les pendants des monastères et couvents rouennais. Ces vastes monuments, symbole de pouvoir ou symbole religieux, ont ponctué le paysage urbain de la ville du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, par sa position géographique au centre de la Normandie, Rouen est successivement passé des mains des ducs de Normandie à celles des rois de France, puis est retombé aux mains des Anglais, durant une courte durée dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, avant de revenir aux mains de Charles VII vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Ces changements de

pouvoir successifs ont eu un fort impact dans la ville puisque chaque pouvoir régnant a fait bâtir dans la ville un édifice monumental symbolisant son pouvoir. L'installation d'une communauté juive au centre de la ville a également induit des transformations importantes au sein de la trame urbaine.

La prise en compte des différentes composantes de l'espace urbain n'est pas le seul élément déterminant de l'implantation des communautés : le lieu choisi résulte également de l'observance de la communauté. Rouen a accueilli, à l'instar d'autres grandes villes, de nombreuses communautés religieuses issues des principaux ordres du Moyen Âge. Outre les chanoines de la cathédrale, devenus assez tôt des séculiers, moines bénédictins, chanoines réguliers, frères et sœurs mendiants, Grandmontains ou encore Chartreux se sont installés dans la ville de Rouen du VIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Ces religieux peuvent rechercher la proximité de la population ou uniquement accepter une implantation urbaine à condition d'être partiellement isolés. Le lieu d'implantation est, à quelques exceptions près, conforme à la *regula* et à l'apostolat des religieux. D'autres facteurs ont influencé le choix d'implantation : la date d'arrivée, les soutiens, la puissance de la dotation économique de départ et la densité du tissu urbain. Quoi qu'il en soit, l'implantation de communautés religieuses induit des transformations de l'espace urbain sur trois niveaux différents.

La première modification est liée à la construction du complexe dans lequel les religieux résident. L'édification de ces établissements conduit à des transformations importantes de l'espace urbain, ou selon les cas, d'espaces plus ruraux, parfois vierges de toute construction antérieure. La période durant laquelle les religieux s'installent apparaît comme un élément décisif puisque les secteurs urbanisés s'accroissent dans le temps. Ainsi, la mise en place des premiers complexes monastiques, c'est-à-dire ceux des moines ou des ermites, ne conduit pas à des modifications importantes de la trame urbaine. Étant donné que la plupart de ces communautés s'installent à la périphérie de la ville, ou tout du moins dans un lieu assez éloigné du noyau urbain ceint par une muraille, les transformations concernent davantage des espaces peu ou pas urbanisés, ou dans quelques cas, des structures préexistantes données par le duc ou un seigneur local. Les communautés bénédictines ainsi que les communautés canoniales présentes dans le *castrum* avant le XII<sup>e</sup> siècle se sont installées dans des complexes déjà constitués durant le haut Moyen Âge. Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, aucune communauté monastique, à l'exception des Célestins, ne s'installe dans la ville ou à proximité. En revanche, plusieurs communautés canoniales hospitalières et mendiante s'insèrent dans un tissu urbain déjà densément bâti, ce qui induit des modifications majeures de la trame urbaine. L'intervention du roi ou d'un seigneur influent ne suffit plus : bien que ceux-ci interviennent dans la donation de l'enclos primitif ou dans son agrandissement, les bourgeois s'imposent de plus en plus comme des bienfaiteurs de premier ordre. En somme, l'implantation de ces communautés dans la ville et à proximité conduit à une modification fonctionnelle et structurelle de plusieurs portions d'espaces : en effet, la création de complexes monastiques ou conventuels entraîne la transformation de zone *non aedificandi*, ou d'espaces à vocation résidentielle ou artisanale, en des zones spécifiquement destinées aux religieux.

Peu à peu, les communautés ont modelé les espaces autour de leur enclos. Cette modification tient soit à la volonté de rester coupés du monde, notamment pour les Bénédictins, et d'éviter que des profanes « espionnent » les religieux, soit à la volonté d'empêcher que l'enceinte conventuelle soit dégradée par la construction de maisons ou d'entrepôts contre celle-ci. Pour ce faire, ils mettent en place des zones tampons autour de leur enclos matérialisées par des voies ou des lotissements. Ces enclos monastiques et conventuels ont durablement marqué l'espace urbain puisque, bien après leur suppression, leur empreinte subsiste toujours dans le parcellaire.

Néanmoins, l'insertion de ces communautés n'est possible qu'en composant avec la trame urbaine préexistante. Si celle-ci est profondément modifiée par la mise en place de complexes monastiques ou conventuels, l'extension de ces derniers, mais également la topographie du site, est conditionnée par cette trame urbaine. L'ouverture ou non au monde de la communauté contribue à déterminer la position de l'église par rapport à la voirie et par extension de l'ensemble



des bâtiments édifiés par la suite. En outre, certaines communautés doivent sans cesse lutter contre l'empiétement du système défensif sur leurs terrains. Le couvent des Dominicains a ainsi subi de nombreux dégâts à cause de sa proximité avec l'enceinte. L'espace de vie des frères a également été diminué lors de la construction du Vieux Palais par le pouvoir anglais au XV<sup>e</sup> siècle. Enfin, les enceintes conventuelles ne sont pas imperméables. Tandis que les religieux restreignent la présence de laïques dans leurs enclos durant une grande partie du Moyen Âge, cette restriction semble diminuer aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Ainsi, alors que la mise en place de ces complexes avait supprimé des secteurs résidentiels, la tendance s'inverse à la fin du Moyen Âge, puisque des zones d'habitat pénètrent dans l'espace conventuel. En effet, que ce soit les moines ou les frères mendiants, les sources écrites attestent de nombreuses locations à des particuliers de maisons situées dans l'enclos des religieux.

Les communautés religieuses n'agissent pas uniquement à l'échelle de leur établissement ou de ses abords immédiats : elles interviennent également à l'échelle de la ville. Monastères et couvents deviennent souvent des pôles centralisateurs de l'espace urbain : un bourg s'est sans doute formé autour de la puissante abbaye de Saint-Ouen. Dans les espaces périphériques de la ville, la concentration d'habitat autour d'un établissement régulier donne parfois lieu à la création de villages, tels ceux formés autour de la léproserie du Mont-aux-Malades ou du prieuré Notre-Dame-du-Pré et de l'église Saint-Sever. Les frères mendiants ont également contribué activement à façonner les quartiers dans lesquels ils se sont implantés : leur présence attire certaines catégories socioprofessionnelles, tels les artisans habitant en grand nombre dans le quartier des Augustins. En outre, la structure de la ville est sans cesse transformée lors de la mise en place de lotissements par ces religieux. La plus importante planification demeure la création du quartier Saint-Nicaise par l'abbaye de Saint-Ouen, mise en lumière par une analyse parcellaire, mais également par les sources textuelles. La création de tels lotissements demande un investissement considérable et, par conséquent, est souvent réalisée à l'instigation des grandes abbayes bénédictines, tel Saint-Ouen de Rouen, bien que quelques exceptions demeurent. Cet investissement est rendu possible en partie grâce à l'assise foncière des communautés dans la ville et à sa périphérie.

Enfin, les religieux n'agissent pas uniquement sur la matérialité de la ville. Premièrement, les relations entre les communautés religieuses et l'institution paroissiale, et donc le maillage paroissial constitué entre le X<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, ne sont aujourd'hui plus à démontrer. Certaines communautés, patronnes de paroisses, vont jusqu'à délaïsser une partie de leur église à la communauté paroissiale. En outre, les conflits entre religieux et paroissiens apparaissent comme un fait coutumier de la vie religieuse. Néanmoins, l'un des faits les plus intéressants est l'implication des communautés religieuses dans le maillage paroissial. Ainsi, les chanoines de Saint-Lô appuient à plusieurs reprises le clerc de la paroisse du même nom afin que les limites de la paroisse ne soient pas modifiées. Le changement le plus important demeure la suppression de la paroisse Saint-Clément par l'archevêque Eudes Rigaud en faveur des Franciscains : ce fait reste assez singulier au Moyen Âge.

Les communautés religieuses n'interviennent pas uniquement dans ces circonscriptions religieuses. Les communautés monastiques et canoniales font partie des grands seigneurs de la ville de Rouen : disposant de quelques fiefs, elles affirment sans cesse leur droit de juridiction dans des espaces spécifiques de la ville. En outre, les communautés rouennaises, y compris les Mendiants, disposent d'un patrimoine immobilier considérable, permettant d'affirmer leur puissance. Il paraît évident, bien que cela reste une piste à explorer, que l'érection des églises conventuelles répond également à une volonté d'affirmer, tout du moins symboliquement, le pouvoir de ces communautés dans la ville. Les vestiges encore en élévation des églises conventuelles rouennaises illustrent cette monumentalisation des pouvoirs. Enfin, moines, chanoines et Mendiants participent à toutes les activités relevant du sacré. Ainsi, que ce soit par la consécration des cimetières, leur implication dans le maillage paroissial ou dans les zones de prédication ou par leur rôle et leur place dans les parcours processionnels, les communautés

religieuses contribuent à perpétuer la mémoire de ces espaces sacrés non matérialisés et pourtant majeurs pour les chrétiens.

**Pierre MAURER**

***ARCHITECTURES ET AMÉNAGEMENT URBAIN À METZ  
(1947-1970)***

***Action municipale : la modernisation d'une ville***

Thèse soutenue le 4/6/2018, à l'université de Lorraine, dirigée par Hélène VACHER et Anne-Marie CHÂTELET ; jury : J. ABRAM, K. BOWIE, J. EL GAMMAL, Y. FIJALKOW, L. VADELORGE. 1040 p.

**PROBLÉMATIQUE**

Le 31 décembre 1970 s'éteint Raymond Mondon (1914-1970), ministre des Transports depuis juin 1969 dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas. La maladie a eu raison de cet homme alors en pleine ascension politique. Ce député de la Moselle depuis novembre 1946, fut élu maire de Metz en 1947, à l'âge de trente-trois ans. Il a administré cette ville durant près d'un quart de siècle. Son bilan municipal comprend l'augmentation considérable de la superficie communale, une activité constructive croissante, la création d'importantes liaisons autoroutières, le développement de l'enseignement supérieur ou encore le positionnement de la ville comme capitale régionale.

Cette thèse interroge le bilan contrasté de ces vingt-quatre années en matière d'aménagement urbain et de production architecturale, à travers le prisme de l'action municipale. De 1947 à 1970, quelles furent les politiques urbaines mises en œuvre pour faire croître la ville et dans quelle mesure tenaient-elles compte de son héritage parfois singulier ? Cette problématique mobilise tout un faisceau de questionnements, qu'il s'agisse du rapport entre la province et la capitale, de l'analyse du milieu architectural, de l'évolution de la réglementation ou encore des mutations qui caractérisent alors la production architecturale. Comment la ville se construit-elle ? Quelles sont les interactions entre les différents acteurs de la construction et quelles incidences peuvent-elles avoir ? Il s'agit de caractériser l'action architecturale et urbaine et de comprendre les différentes étapes inhérentes à la conception des grands projets messins. Dans quelle mesure le bâti existant est-il conservé ? Comment la ville se positionne-t-elle par rapport à l'évolution des procédures législatives et réglementaires relatives au changement urbain ? Enfin, quelles interférences peut-on percevoir entre les différents lieux de décision ?

De la lutte contre l'habitat insalubre et de la résorption de la crise du logement de l'après-guerre aux opérations de rénovation urbaine des années 1960, en passant par la création de grands ensembles de logements collectifs, la recherche interroge la modernisation de la ville. Outre les projets architecturaux, elle explore également l'évolution des limites territoriales de cette commune militaire annexée deux fois en moins d'un siècle, en s'appuyant essentiellement sur le dépouillement et l'analyse des fonds d'archives locales. Professionnels de la construction, hommes politiques, agents administratifs ou encore riverains, différents intervenants sont conviés au sein de ce travail de recherche afin d'éclairer les processus par lesquels la ville se construit et se transforme durant des années marquées par une forte croissance.

*Comprendre la modernisation d'une ville à travers l'action municipale* : la recherche questionne l'architecture d'une ville durant une période marquée par des ruptures architecturales et urbaines majeures. Metz est choisie ici comme un observatoire des mutations d'une ville

entre 1947 et 1970. Non seulement elle s'agrandit, mais de nouveaux gabarits d'architectures viennent questionner les tissus urbains existants, ainsi que le rapport *intra-muros/extra-muros*. Le lien entre ville contemporaine et ville ancienne semble atteindre un point de difficulté singulier, inédit dans l'histoire de l'architecture par l'ampleur des débats qui se concentrent essentiellement au cours des années 1960. De plus, la ville est marquée par la forte présence de l'armée, qui la contraint dans son développement urbain.

Pour analyser la production architecturale et l'aménagement urbain de la ville de Metz, l'hypothèse posée présume que l'entité communale, gérée par des personnalités élues et des agents administratifs, constitue une entrée pertinente. Les débats au sein des assemblées municipales, mais également le travail des services techniques et la production bâtie, constituent le terreau d'une réflexion sur la production architecturale et urbaine d'une ville. Ce parti pris justifie le bornage chronologique, délimité par les dates d'élection et de décès du maire Raymond Mondon. Au-delà de son action, l'objectif est de comprendre les réseaux d'intervenants qui participent à la fabrication de la ville. Député, puis ministre, en plus de ses fonctions d'élu local, le maire de Metz pose au chercheur la question du lien entre Paris et la province dans l'élaboration de projets urbains.

Dans cette période de croissance et d'expansion urbaine, l'action municipale est interrogée pour comprendre les réalisations architecturales et l'aménagement urbain à Metz, alors qu'une politique globale de modernisation est engagée.

Ce travail se développe au travers de deux axes d'analyse : l'aménagement et la production architecturale durant les années de croissance d'une part ; l'histoire des politiques urbaines, entre gouvernement local et pouvoir national d'autre part.

## MÉTHODOLOGIE

L'hypothèse que les conseils municipaux sont un lieu de débat offrant une lecture privilégiée de l'action municipale ayant été posée, le travail de thèse se fonde sur le dépouillement des comptes rendus des conseils municipaux messins entre 1945 et 1977, conservés aux archives municipales de Metz. Cette immersion dans le fonctionnement d'une assemblée locale poursuit deux objectifs principaux : voir quels sont les projets actés par la ville, mais également et surtout analyser les discussions et les débats, discerner les points d'accord ou de désaccord et enfin repérer en quoi l'architecture intéresse ou non les conseillers municipaux.

Si les sources sollicitées durant la recherche sont principalement des sources locales, conservées pour une majeure partie au sein des archives municipales de Metz, d'autres ont également été mobilisées au sein des archives départementales de la Moselle, prolongées par des recherches dans d'autres fonds d'archives (archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle/Cité de l'architecture et du patrimoine, archives privées, etc.). Il est de plus apparu nécessaire de dépouiller un quotidien local (*Le Républicain Lorrain*) et de le confronter à d'autres journaux et revues, pour permettre une remise en contexte des opérations architecturales et urbaines étudiées. Tout au long de la recherche, des visites *in situ* et l'analyse architecturale et urbaine des opérations ayant émergé des documents dépouillés ont permis d'établir des corrélations entre différents projets, de comprendre leur insertion au cœur de la ville et de mieux cerner leur place dans le territoire. L'importance de certains projets n'est apparue qu'à la découverte de leur réalité construite, les archives se montrant lacunaires, voire étrangement silencieuses sur quelques opérations. Outre l'étude d'une littérature spécialisée substantielle, une demi-dizaine d'entretiens ont été menés pour mettre à l'épreuve les hypothèses, ce qui a permis de les conforter dans bien des cas.

Un travail d'analyse systématique des comptes rendus des conseils municipaux a enfin permis de faire émerger des thématiques, ainsi qu'un panorama des projets architecturaux et urbains présentés aux élus. Les thématiques nées de ce travail ont ensuite été mises en regard avec les travaux issus des autres recherches en archives ainsi qu'avec les

ouvrages qui constituent la bibliographie. Un plan chrono-thématique a alors été conçu, chacune des trois parties du plan correspondant à une période donnée : de l'élection de Raymond Mondon en 1947 au déclassement des dernières fortifications en 1954 pour la première, avec une incursion durant la période 1940-1947 guère abordée pour le moment sur les questions d'architecture et d'urbanisme ; de 1954 à 1962, avec l'extension des limites communales pour la deuxième période ; de 1962 au décès de Mondon en 1970 pour la dernière période. Les bornes chronologiques correspondent donc à des dates importantes du gouvernement local de Metz. Au sein de ces trois cycles, l'étude se concentre toutefois sur des approches thématiques, en abordant des cas d'études spécifiques qui permettent de caractériser la production architecturale de chaque période. Par la description, l'interprétation et l'analyse de ceux-ci, le discours se construit, à mesure qu'est éprouvée, par des visites *in situ* et des communications diverses, la véracité des hypothèses avancées.

### **PRINCIPAUX RÉSULTATS IDENTIFIÉS**

La ville est une construction lente, par strates, qu'il est nécessaire de faire vivre, mais qui implique une modestie, une certaine humilité sans laquelle tout choix risque de se heurter à une forme d'incompréhension. De fait, l'impact humain de la modernisation de la ville est caractérisé par un paradoxe. Si le confort moderne a bien été offert à une part importante de la population messine et si le mal-logement a été combattu, la violence que représentent par nature des opérations de table rase comme la municipalité en a réalisé constitue un point de crispation important, qui n'est qu'amplifié dans les débats liés à la sauvegarde du patrimoine. La municipalité se montre particulièrement soucieuse de ses administrés, mais certaines décisions de relogement, complexes, comportent en elles une certaine rudesse, comme le déracinement forcé de certains habitants de leur quartier, ou encore le regroupement en périphérie des administrés indésirables. De plus, la création d'une ville étendue, par zones, a pour corollaire un renfermement de certains quartiers. En voulant relier chacun et étendre la ville par la même occasion, des barrières ont paradoxalement été érigées, de façon pas toujours volontaire. Ainsi, l'autoroute, qui se rajoute aux canaux et aux voies de chemin de fer, contribue à dissocier la partie ouest de la ville du reste de la commune. Si la dynamique de croissance ne vacille pas durant la période étudiée, c'est entre autres par là qu'elle atteint ses limites.

Le processus de transformation de la société et des techniques prend une ampleur singulière sur le plan international durant les années étudiées (1947-1970). La morphologie de la ville doit elle aussi s'adapter à cette évolution, par un aménagement de l'espace urbain ambitieux qui répond aux exigences nouvelles : assainissement, circulation favorisée, logement pour tous, commodités généralisées et accès aux loisirs. Les constructions et ensembles urbains mis en œuvre sont le fruit de processus de projet parfois chaotiques. Ainsi, Metz se dote de nouvelles infrastructures, d'ensembles de logements collectifs répartis sur le territoire, de réseaux de chauffage urbain, d'eau et d'électricité développés, etc. La confrontation entre ces nouveaux équipements et la ville existante n'est toutefois pas sans poser de problème, notamment concernant le gabarit des rues et l'organisation des immeubles. Metz, relativement épargnée durant le second conflit mondial, illustre, par les nombreuses démolitions de son centre ancien, les problématiques fortes du renouvellement urbain. Le cœur de la cité a en effet connu de profonds bouleversements du fait de l'ampleur des travaux qui y ont été engagés. Le rapport entre le bâti ancien et la production contemporaine crée ici une tension assez caractéristique de ces situations de modernisation poussée d'une entité urbaine existante.

La thèse montre que, des élus aux habitants, en passant par les divers professionnels de l'aménagement urbain, tous aspiraient à bénéficier du « confort moderne ». Pour ce faire, les aménageurs n'hésitent pas à remettre en cause le caractère même de la ville traditionnelle,

car la lutte contre l'habitat insalubre et la résolution de la crise du logement apparaissent comme des priorités absolues dans les politiques mises en œuvre, en accord avec la politique nationale. La ville est congestionnée. La dégradation et la pénurie de logements orientent fortement l'action édilitaire. Devant le constat de l'altération du bâti ancien, la municipalité fait le choix de s'émanciper des formes de l'histoire. Certes, la rupture avec la morphologie traditionnelle de la ville est nationale, l'État jouant un rôle croissant dans l'aménagement des villes, mais la municipalité est également en capacité d'amplifier ou non ce phénomène.

L'intense développement de la cité s'accommode difficilement avec le respect d'un déjà-là. Les débats sur ce qu'il convient désormais d'appeler patrimoine sont finalement assez tardifs, puisqu'il faut attendre les années 1960 pour qu'une parole contradictoire se libère parmi ceux qui fabriquent la ville, certaines voix se levant enfin pour défendre une autre idée de la préservation de la cité. Conserver sa cohérence n'est, en effet, pas un objectif premier pour tous. Si l'effondrement mortel d'immeubles de la rue des Tanneurs (1948) sert de justification aux vastes politiques de démolition-reconstruction de la cité, les débats autour de la rénovation urbaine des îlots Saint-Jacques, des Roches et enfin du Pontiffroy, permettent eux aussi de cristalliser une certaine idée du rapport à l'existant, qui a profondément évolué en une vingtaine d'années.

La lutte contre le désordre entraîne de nombreuses coupures et la distinction de fragments urbains dissociés. Le caractère imparfait de cette action somme toute violente ne fait guère l'objet d'une remise en cause rapide. Les rares contestations sont bien souvent balayées.

Finalement, entre la ville ancienne et les nouveaux aménagements, le rapport de force s'inverse au fil des années étudiées. Si la volonté de modernisation est importante durant les années 1950, les considérations patrimoniales prennent peu à peu le dessus à partir des années 1960, par l'évolution du cadre législatif et des mentalités. Illustration des contradictions diverses de cette période : durant ces mêmes années, sont édifiées à tout juste un kilomètre de la cathédrale une autoroute et une usine d'incinération...

Cette recherche permet également de soulever les questions relatives aux limites urbaines qui sont finalement posées par l'analyse du centre. C'est la difficulté même à s'approprier ce dernier, la complexité des négociations avec l'autorité militaire pour obtenir la cession de terrains et d'édifices dont l'armée a l'usage, et les entraves à son développement qui poussent les décideurs locaux à mener une réflexion sur la question du territoire. Cela se traduit, en 1962, par l'incorporation de trois communes périphériques, pour lesquelles des projets urbains sont d'ores et déjà envisagés.

La répartition du pouvoir entre politiques locales et nationales constitue l'un des axes de questionnement de la recherche. Si les rapports entre les autorités locales et parisiennes peuvent mener à la confrontation, la rupture est loin d'être nette et révèle une certaine ambivalence. Ainsi, Raymond Mondon – tout comme Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, Édouard Herriot à Lyon ou encore Gaston Defferre à Marseille – se révèle une personnalité tant locale que nationale... comme député tout d'abord, puis comme secrétaire d'État à l'Intérieur (20 janvier 1955-23 février 1955) et surtout comme ministre des Transports publics (29 juin 1969-31 décembre 1970). L'arrivée de l'autoroute, le choix de Metz comme capitale régionale ou le financement de certains projets bénéficient de son soutien appuyé. Les multiples attributions locales et nationales de Raymond Mondon impliquent que la relation entre les échelons locaux et nationaux relève parfois presque autant de la confrontation que de la synergie.

La tutelle française sur la ville se révèle, quant à elle, de façon particulièrement importante durant ces années. Les administrations de l'architecture et de l'urbanisme et leurs responsables locaux peuvent de plus en plus imposer leurs vues dans les processus décisionnels, que ce soit par l'attribution de crédits ou par l'application des décrets ou lois édictés par le pouvoir central.

L'action municipale des équipes de Raymond Mondon témoigne d'une volonté et d'un pragmatisme indéniables, mus par l'espoir de faire figurer la ville parmi les principales cités européennes. Elle se traduit avant tout par la construction massive de logements collectifs et par le développement d'infrastructures urbaines diverses, visant à faciliter la modernisation de la ville. Les personnalités politiques locales jouent un rôle de facilitateur pour les porteurs de projet, mais trop peu se questionnent sur une quelconque notion d'exigence architecturale ou urbaine.

La vision municipale de l'aménagement semble être en grande corrélation avec les problématiques politiques. Ainsi, c'est bien la politique du logement qui implique la création de cités satellites et l'expansion urbaine planifiée menée par la ville. L'approche fondamentalement quantitative de la municipalité n'empêche pas l'émergence de projets réfléchis, aux qualités architecturales singulières ou qui font preuve d'une certaine recherche expérimentale. Cette approche quantitative profite principalement aux grands projets urbains. Mais si ces derniers semblent prendre une ampleur considérable, les architectures produites restent peu innovantes, tirant largement parti des possibilités offertes par la préfabrication. Les projets n'occasionnent d'ailleurs pas de dépenses somptuaires, une part importante des investissements se concentrant sur le développement des infrastructures et la résorption de l'habitat insalubre. Ils marquent cependant l'affirmation d'un modernisme architectural caractérisé par l'emploi généralisé du béton armé, qui se vérifie à l'échelle internationale. La production architecturale messine reflète en effet plutôt bien la production nationale.

Le revers de la dynamique de développement exceptionnelle de la cité semble être qu'il s'exerce au détriment du paysage urbain existant. Ici, Metz s'inscrit dans un constat bien plus large, puisque le XX<sup>e</sup> siècle étant une ère urbaine, le développement des cités s'est réalisé de façon très généralisée sur l'ensemble du globe.

Si pragmatique et volontaire soit-elle, l'action municipale du gouvernement local apparaît manquer de recul suffisant, nécessaire pour prendre en compte les incidences architecturales et urbaines des projets engagés. Son principal objectif reste en effet de moderniser la ville, sans pour autant développer un positionnement sensible sur la qualité urbaine qu'il faut lui donner.

La production architecturale est presque essentiellement considérée au prisme des seuls aspects financiers et quantitatifs.

Finalement, l'un des apports essentiels de la thèse réside dans la démonstration assez inédite, durant cette période dite des Trente Glorieuses, de la relation étroite entre rénovation urbaine et reconstruction du centre sur lui-même, d'une part, et création de quartiers satellites en périphérie, d'autre part. Sur ce point, le dossier messin s'avère un cas d'étude tout à fait remarquable. Un cas d'étude à même d'éclairer la compréhension d'autres villes.

MOTS-CLÉS : Metz ; architecture ; aménagement urbain ; modernisation ; action municipale ; histoire.

**Julie PILORGET**

### *Des femmes dans la ville : Amiens (1380-1520)*

Thèse soutenue le 17/11/2018 à Sorbonne Université, dirigée par Élisabeth CROUZET-PAVAN ; jury : S. BEAUVALET, T. DE HEMPTINNE, T. DUTOUR, D. LETT, P. MONTAUBIN. 643 p.

À l'occasion de la venue du cardinal Louis d'Arçon, au nord du royaume de France en 1517, son secrétaire Antonio de Beatis nous livre une description scrupuleuse des mœurs et coutumes des femmes de la région :

Les hôtelleries sont fort bien tenues et les femmes sont si capables qu'elles les dirigent, tiennent les comptes et font tout. De même, pour les achats sur les places, pour la vente des marchandises, dans l'exercice public de tous les métiers, les femmes sont aussi bien employées que les hommes<sup>33</sup>.

Les voyageurs méridionaux ne tarissent pas d'éloges quant à l'autonomie et l'indépendance des femmes du Nord et l'on retrouve des remarques identiques à celles de Beatis dans le récit du castillan Pero Tafur<sup>34</sup> ou celui de l'ambassadeur vénitien Vincenzo Quirini<sup>35</sup>. De fait, les chercheurs s'accordent à dire que les sociétés urbaines du nord de l'Europe ont offert aux femmes, dans les derniers siècles du Moyen Âge, de multiples possibilités d'exercer des rôles sociaux, économiques et religieux d'importance. Depuis le début des années 1980, de nombreuses études ont été réalisées sur le sujet, pour l'essentiel à partir des exemples anglais<sup>36</sup>, bourguignons<sup>37</sup> et allemands<sup>38</sup>. Ces travaux, réalisés sur des espaces voisins au fonctionnement coutumier très proche, constituent un point de comparaison indispensable pour notre étude, que nous avons choisi de centrer sur la Picardie, région quelque peu délaissée dernièrement par l'historiographie. Peu de travaux ont en effet paru depuis les ouvrages pionniers d'Edouard Maugis<sup>39</sup>, écrits au début du XX<sup>e</sup> siècle, ou ceux de Robert Fossier<sup>40</sup> et Pierre Desportes<sup>41</sup>, publiés dans les années 1980-1990. C'est pourtant à la période médiévale que la Picardie doit l'essentiel de son réseau urbain et l'essor de son économie. Situé aux marges du royaume de France, cet espace offre à l'historien un témoignage précieux sur l'évolution du droit des femmes dans la société de la fin du Moyen Âge.

Notre étude se situe à la confluence de deux grands domaines de recherche en histoire médiévale : l'histoire urbaine d'un côté et celle de l'histoire des femmes et du genre de l'autre. Si l'intérêt des chercheurs pour la place des femmes au sein de la société médiévale n'est pas nouveau, ces problématiques ont été quelque peu délaissées au cours des dernières décennies, alors que l'ombre des grandes figures resurgissait. Or, le genre, entendu comme système de différenciation et de hiérarchisation des individus selon leur sexe, traverse toutes les classes sociales et prend une forme particulière lorsque la domination de genre se conjugue à une domination d'ordre socio-économique. Nous souhaitons donc centrer ici notre propos sur ces nouvelles actrices de l'histoire que sont les femmes qui appartiennent aux milieux populaires<sup>42</sup>.

---

<sup>33</sup> Don Antonio de Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, traduit de l'italien d'après un manuscrit du seizième siècle, avec une introduction et des notes par Madeleine Havard de la Montagne, préf. de Henry Cochin, Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1913, p. 117-118 et p. 122-123.

<sup>34</sup> Pero Tafur, *Andanças é viages de un bidalgo espanol, presentación, edición, ilustraciones, notas, vocabulario geográfico y glosario de Marco Jimenez de la Espada*, 1<sup>re</sup> édition de 1872, Madrid, 1995.

<sup>35</sup> *Relazione di Borgogna da Vincenzo Quirini*, édité par E. Alberi, Florence, Societa editrice fiorentina 1839, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 10 sq.

<sup>36</sup> Caroline Barron, « The "Golden Age" of women in medieval London », *Reading Medieval Studies*, 15 (1989), p. 35-58 et Jeremy Goldberg, *Women, work and life cycle in a Medieval Economy. Women in York and Yorkshire, c. 1300-1520*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

<sup>37</sup> Martha Howell, *Women, Production, Patriarchy in late Medieval Cities*, Chicago, University of Chicago Press, 1986

<sup>38</sup> Margaret Wensky, « Women's Guilds in Cologne in the Later Middle Ages », *The Journal of European Economic History*, 11, n°3 (1982), p. 631-650.

<sup>39</sup> Edouard Maugis, *Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1906.

<sup>40</sup> Robert Fossier, *La Terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, B. Nauwelaerts, 1968 et Id., *Chartes de coutume de Picardie : XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1974.

<sup>41</sup> Pierre Desportes, *Aspects de la Picardie au Moyen Âge*, Amiens, Centre d'histoire des sociétés de l'Université de Picardie, 1995 ; Id., « Nouveaux bourgeois et métiers à Amiens au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Revue du Nord* 252 (1982), p. 27-50.

<sup>42</sup> Nous ne réserverons aux femmes issues des couches supérieures de la société que quelques incursions, lorsque leurs actions nous sont apparues éclairantes pour l'ensemble de la communauté sociale dans laquelle elles s'inscrivent.

Notre travail rejoint ainsi plusieurs tendances actuelles de la recherche historique, qui se nourrit plus que jamais de l'apport des autres sciences sociales. De fait, les propositions de la sociologique pragmatique ont constitué un terrain fécond de discussion pour les médiévistes au cours de ces dernières années<sup>43</sup>. Cette approche, qui tient compte de la capacité des acteurs à s'ajuster aux différentes situations de la vie sociale, entend dépasser les oppositions traditionnelles « collectif/individuel » et « dominant/dominé » pour penser la pluralité des modes d'engagements des acteurs. Dans cette perspective, il s'agit d'envisager la femme, au même titre que l'homme, comme un individu social pluriel. À ce titre, l'introduction de la notion de « parcours de vie »<sup>44</sup> (*life course*) constitue un élément important pour la « réhabilitation » de l'acteur social en histoire médiévale. Ce concept a notamment contribué à redonner une visibilité aux femmes qui vivent seules en ville. Nous avons donc souhaité nous inscrire dans la lignée des approches intersectionnelles<sup>45</sup>, qui envisagent le genre et la classe comme des cadres contraignants, des sources de domination, mais aussi comme des catégories en perpétuelle redéfinition dont les individus, hommes et femmes, peuvent se saisir selon leurs différentes appartenances sociales<sup>46</sup>.

Notre recherche se nourrit également du renouveau des travaux réalisés autour de la question du territoire de l'historien<sup>47</sup> et de l'actualité historiographique relative à l'espace public médiéval<sup>48</sup>. Notre réflexion participe d'une remise en cause plus large du maintien de la séparation entre sphères publiques et privées, impulsée par la géographie féministe anglo-saxonne<sup>49</sup>. Dans cette optique, nous avons questionné les moyens qui s'offrent aux femmes d'exercer leur capacité d'action, ce que l'on nomme désormais l'*agency*<sup>50</sup>, dans un univers de pensée masculin. Cette approche, en donnant un autre sens au passé commun des hommes et des femmes, permet d'insister sur les tactiques de résistance ou stratégies développées par ces dernières pour faire valoir leurs intérêts ou ceux de leurs proches. Il s'agit de restituer aux femmes une autonomie insoupçonnée dans les domaines de mixité autant que dans ceux qui leur sont propres.

Le récent renouvellement des travaux autour des pratiques de l'écrit a également retenu notre attention<sup>51</sup>. L'intensification des usages de l'écrit et l'ascension des langues vulgaires constituent, selon Walter Prevenier et Thérèse de Hemptine, un facteur essentiel dans l'émancipation socio-économique et socio-culturelle des villes à la fin du Moyen Âge<sup>52</sup>. À ce titre, le picard constitue « la forme du français autre que royal »<sup>53</sup> la plus largement utilisée alors. Or, cet idiome présente en effet de nombreux traits spécifiques. On notera par exemple que l'article féminin « la » est

---

<sup>43</sup> Bernard Lepetit s'est fait le défenseur d'un « tournant pragmatique ». Voir notamment l'ouvrage collectif qu'il a dirigé, *Les Formes de l'expérience Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 2013 (1995).

<sup>44</sup> Tamara K. Hareven, *Families, History and Social Change. Life-Course and Cross-Cultural Perspectives*, Boulder, Westview Press, 2000 et Michael Shanahan et Jeylan Mortimer (dir.), *Handbook of the Life Course*, New York, Kluwer Academic/Plenum Publishers, 2003.

<sup>45</sup> Kimberlé Williams Crenshaw, « Cartographies des marges. Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 39, 2005, p. 51-82.

<sup>46</sup> Groupe Genre et classes populaires, « Introduction : le lieu à l'épreuve du genre et des classes populaires », art. cit.

<sup>47</sup> Jean-Pierre Devroey et Michel Lauwers, « L'espace des historiens médiévistes : quelques remarques en guise de conclusion », dans *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXXVII<sup>e</sup> Congrès de la SHMÉS (Mulhouse-2-4 juin 2006)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 435-453.

<sup>48</sup> Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt (dir.), *L'Espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2001.

<sup>49</sup> Gillian Rose, *Feminism and Geography. The Limits of Geographical Knowledge*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1993 et Louise Johnson, « Re-placing gender ? Reflections on 15 years of Gender, Place and Culture », *Gender, Place & Culture*, 15, 6 (2008), p. 561-574.

<sup>50</sup> Monique Haicault, « Autour d'*agency*. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives Méditerranéennes*, 41, 2012, numéro intitulé « *Agency* : un concept opératoire dans les études de genre ? », p. 11-24.

<sup>51</sup> Étienne Anheim et Pierre Chastang, « Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales (VI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Médiévales*, 56 (2009), p. 5-10. Voir également Paul Bertrand, *Les Écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2015.

<sup>52</sup> Thérèse de Hemptine et Walter Prevenier, « La Flandre au Moyen Âge. Un pays de trilinguisme administratif », dans Olivier Guyotjeannin (dir.), *La langue des actes. Actes du XI<sup>e</sup> Congrès international de diplomatique (Troyes, jeudi 11-samedi 13 septembre 2003)*, Paris, 2004, publication électronique : [http://elec.enc.sorbonne.fr/cid/cid1998/art\\_30](http://elec.enc.sorbonne.fr/cid/cid1998/art_30) [consulté le 7 avril 2018].

<sup>53</sup> Serge Lusignan, *La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF, 2004, p. 225.



remplacé en picard par « le » ou « lui ». Cette neutralisation du genre féminin, propre semble-t-il à l'aire picarde, n'est pas sans conséquence sur la visibilité des femmes dans l'écrit urbain. Nous avons donc tenté d'interroger le genre du vocabulaire employé dans les registres urbains espérant révéler l'« inconscient linguistique de [la] communauté »<sup>54</sup>.

L'apport des autres sciences sociales est très vite apparu essentiel pour notre sujet. Outre la sociologie et la linguistique que nous avons déjà amplement évoquées, nous avons également eu recours aux enseignements de l'anthropologie, pour étudier les questions de parenté, mais aussi afin de réinterroger la question de la division du travail à l'époque médiévale.

Afin de participer pleinement au renouvellement de l'étude de la place des femmes dans la société urbaine médiévale, notre étude part d'un observatoire privilégié : celui de la ville d'Amiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Notre décision de nous concentrer sur ce seul espace se fonde sur plusieurs facteurs. La ville est tout d'abord envisagée ici comme un système socio-politique global<sup>55</sup>, un ensemble de conditions économiques, mais aussi démographiques, juridiques, sociales et culturelles qui se révèlent déterminantes pour comprendre la place des femmes au sein de l'espace urbain. Pour autant, chaque ville doit être replacée à l'intérieur d'un réseau urbain plus large et nous avons amplement eu recours aux apports de l'histoire comparative, de manière privilégiée à propos du nord de l'Europe, mais sans omettre pour autant des exemples plus méridionaux également riches d'enseignements<sup>56</sup>. Quant à la pertinence du choix d'Amiens, il tient d'abord au fait que, malgré les troubles de la Guerre de Cent Ans, la ville apparaît comme une capitale régionale dynamique, une ville centrale selon la définition de Walter Christaller<sup>57</sup>. Située aux confins des influences bourguignonne, orléano-parisienne et anglaise, par son syncrétisme, Amiens offre un exemple tout à fait à part entière, à mi-chemin entre la très grande égalité dépeinte dans les Pays-Bas et le modèle italien plus fermé. Par ailleurs, par ce travail, nous entendons également contribuer à enrichir l'historiographie de la Picardie médiévale quelque peu délaissée dernièrement par les chercheurs<sup>58</sup>, mais pour laquelle nous disposons tout de même d'une littérature abondante et d'une documentation de nature variée.

Notre travail repose, en outre, sur la consultation exhaustive de l'ensemble des archives de la ville d'Amiens conservées au sein de la bibliothèque municipale (ordonnances, registres de délibérations, comptes, contrats notariés, etc.), ainsi que sur celle de plusieurs fonds additionnels. Le *Livre Rouge* des archives d'Abbeville fournit de précieuses informations concernant la question de la violence des femmes. Ce recueil judiciaire, compilé entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, vient en partie pallier l'absence d'archives judiciaires pour Amiens. À cela s'ajoute la consultation des inventaires d'archives des villes de Beauvais, Laon et Saint-Quentin, ainsi que celle des éditions de leurs coutumiers. Enfin, afin d'examiner les discours et représentations sur les femmes, nous nous sommes également attachée à la lecture de nombreuses sources littéraires (traités d'éducation, traité de médecine, sermons, fabliaux, etc.) et iconographiques (*marginalia*, enluminures, épigraphie).

Ces dépouillements ont fait émerger cinq thèmes qui guident notre réflexion. Le premier est celui du **ratio hommes/femmes dans la ville médiévale**. L'analyse du registre de l'Aide pour le

---

<sup>54</sup> Jacqueline Picoche, « Pourquoi Philaminte avait-elle horreur des mots vieux ? », dans Michel Tamine (dir.), *Ces mots qui sont nos mots. Mélanges d'histoire de la langue française, de dialectologie et d'onomastique offerts au Professeur Jacques Chaurand*, Charleville-Mézières, Institut Charles Bruneau, 1995, p. 115-124, ici p. 117.

<sup>55</sup> Yves Barel, *La Ville médiévale : système social, système urbain*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1975.

<sup>56</sup> Voir Jean Lestocquoy, *Aux origines de la bourgeoisie : les villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des patriciens (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUF, 1951 et plus récemment les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan et Élodie Lecuppre-Desjardin (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008.

<sup>57</sup> Walter Christaller, *Central Places in Southern Germany*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1966 (1933).

<sup>58</sup> Je renvoie tout de même à la thèse soutenue en 2016 en archéologie par Mathieu Béghin, dont je recommande fortement la lecture : *Organisation et développement du territoire aux abords d'une cité : Amiens et ses faubourgs (1059-1520)*, thèse de doctorat présentée sous la direction de Philippe Racinet et Pascal Montaubin, Université de Picardie Jules Verne (UPJV), Amiens, 2016, dactyl.

passage de la mer a mis en évidence un nombre important de feux féminins à Amiens, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que leur complexité et diversité. Mêlant les apports de la démographie historique à ceux de l'anthroponymie, nous avons cherché à définir plus précisément l'identité des femmes placées au centre de notre étude. Ce premier chapitre, qui interroge également les processus de constructions culturelles d'une identité féminine, apparaît comme un préalable indispensable à l'analyse de la place des femmes dans la société médiévale. En effet, l'importance des feux féminins et leur intégration au sein du tissu urbain expliquent, en partie, la place qui est accordée aux femmes dans les coutumes urbaines.

Sur le plan juridique, la ville d'Amiens présente la particularité d'appartenir à un système coutumier original, qui donne la priorité au ménage sur le lignage. Le **régime juridique picard-wallon**, particulièrement favorable aux femmes, est le deuxième thème qui a retenu notre attention. L'étude des coutumes, couplée à celles des contrats de mariage et d'héritage, révèle leur maîtrise par les justiciables et l'élaboration de véritables stratégies déployées dans les interstices du droit médiéval.

Or, les **structures familiales** jouent un rôle déterminant dans les choix idéologiques et économiques des habitants. Ainsi, le troisième thème abordé dans notre étude est celui de leur importante présence **dans le secteur économique**. L'orientation, prise au cours du XV<sup>e</sup> siècle, vers la « nouvelle draperie », qui répond à une demande de grande consommation et privilégie la quantité sur la qualité, permet aux femmes d'accéder aux échelons supérieurs de la hiérarchie corporative. Les femmes sont également présentes en nombre dans le domaine du petit commerce d'alimentation : le marché constitue un espace de liberté, pour elles ainsi que pour celles issues des campagnes environnantes, qui peuvent alors s'exercer à la vente de produits issus des surplus de l'autoconsommation familiale. Le travail effectué par les femmes au sein de l'espace domestique trouve ainsi de nombreux prolongements dans la sphère publique. Cette analyse permet également de repenser la frontière entre espace privé et espace public, grâce notamment à l'étude de femmes aux « métiers d'hommes ». En outre, ces différentes occupations révèlent la présence quotidienne et la participation constante des femmes à la vie économique de la cité. Sur le plan social, elles en retirent une visibilité certaine.

Notre quatrième chapitre interroge ainsi les moyens dont disposent les femmes pour **agir au sein de la communauté des habitants**. Ce thème soulève la question du genre de la citoyenneté. Si la bourgeoisie n'offre pas aux femmes les mêmes privilèges qu'aux hommes, nous avons mis en évidence l'influence exercée par certaines figures féminines gravitant dans les hautes sphères de la société. Par ailleurs, la municipalité permet à certaines femmes du peuple, au travers d'offices et charges publiques spécifiquement féminins, de participer à l'accroissement du bien commun. Le renouvellement de la vie religieuse féminine s'inscrit également dans cette attention nouvelle portée à la question du bien commun et du salut public.

Enfin, le dernier thème de notre étude aborde, quant à lui, la question du **renforcement de l'ordre social** dans les derniers siècles du Moyen Âge et ses conséquences dans la redéfinition des rapports de genre. L'étude des registres de délibérations et des comptes de la ville démontre que la municipalité adopte une politique de tolérance à l'encontre de la prostitution jusqu'en 1530, date à laquelle les échevins décident de la prise en charge et de l'entretien d'un bordel public, destiné à contenir le phénomène prostibulaire. Cette décision parachève l'établissement progressif d'une géographie morale au sein de l'espace urbain, ce que confirme l'étude des châtiments publics. En effet, le genre est au centre de la question du maintien de la paix publique, dans le traitement de la sexualité comme dans celui de la criminalité. Il convient toutefois de distinguer la délinquance féminine du discours porté sur ce phénomène. Si certains délits sont perpétrés davantage par l'un des deux sexes, c'est surtout dans leur traitement qu'une différence apparaît : chez les hommes, le statut social prime sur le sexe ; chez les femmes, « le sexe transcende tout »<sup>59</sup>.

---

<sup>59</sup> Didier Lett, *Hommes et femmes, op. cit.*, p. 213.

Notre étude de la place des femmes en milieu urbain s'inscrit donc dans un large courant d'histoire des villes, mais aussi d'analyse de la société et de la construction des mentalités. Centré sur un espace de syncrétisme, aux confins des influences flamande et orléano-parisienne, cette recherche entend réinterroger les périodisations académiques et conduire, par le dialogue entre sciences humaines, au décloisonnement des réflexions.

**Solène RIVOAL**

***La « Materia del pesce ». Structures, gestion et organisation des approvisionnements de Venise en produits de la mer (XVIII<sup>e</sup> siècle)***

Thèse soutenue le 28/4/2018, en cotutelle AMU/Ca'Foscari (Venezia), dirigée par Brigitte MARIN et Paola LANARO ; jury : J.-F. CHAUVARD, D. FAGET, A. CLEMENTE, A. CARACASI. 556 p.

Si de nombreux travaux d'histoire urbaine ont analysé les mécanismes politiques, économiques et sociaux de la ville de Venise du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle, le XVIII<sup>e</sup> siècle reste une période plus méconnue pour l'histoire de la cité. Certes, le dynamisme culturel vénitien au siècle des Lumières est un phénomène bien connu, ce dont témoignent les nombreux travaux consacrés au Carnaval, aux pratiques des élites liées au Grand Tour ou à la naissance du « tourisme ». Mais plus rares sont les études consacrées plus spécifiquement à l'histoire des habitants et de leurs pratiques économiques et sociales, durant un siècle en général considéré comme celui du déclin. Ma thèse de doctorat propose ainsi de changer de perspective pour envisager une histoire économique et sociale de la ville de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle qui interroge la relation que les habitants entretiennent avec leur environnement urbain et lagunaire.

J'ai choisi d'aborder l'histoire de la ville en étudiant une denrée alimentaire courante, les produits de la mer, que les Vénitiens appellent de manière générique « poisson » à l'époque moderne. Ce choix s'explique par plusieurs raisons. D'abord, il permet de placer au cœur de l'étude la relation que les acteurs urbains, institutionnels et professionnels, entretiennent avec la ville et le site lagunaire sur lequel Venise est construite. Les produits de la mer constituent par ailleurs une nourriture abondamment consommée par les habitants : il en est ainsi des patriciens fortunés qui consomment des daurades d'élevage d'un coût élevé, ou des habitants plus nécessiteux qui achètent quelques sardines aux vendeurs ambulants qui sillonnent la ville. Observer ces circuits permet également de comprendre les mécanismes de ravitaillement de la ville, et comment celle-ci génère des usages économiques et sociaux spécifiques et adaptés au territoire urbain. De nombreux lieux, formels et informels, servent de porte d'entrée pour les espèces commercialisées, et il en est de même des espaces de distribution, qu'il s'agisse des places de marché centrales ou périphériques, des rues, ou des canaux le long desquels sont amarrées des barques pour la vente du poisson. Les produits de la mer permettent en outre de replacer Venise dans son environnement lagunaire, et d'analyser les interactions des habitants avec cet espace liquide parsemé d'îles et îlots. Car si les historiens ont bien étudié les différentes phases de construction de la cité sur ce territoire si particulier, ils ne se sont intéressés que plus récemment à la dimension nourricière de la lagune. Enfin, l'étude des échanges économiques locaux permet d'analyser les nouvelles politiques économiques et sociales promues par les magistrats vénitiens qui cherchent à les redynamiser, ce qui permet de nuancer l'idée d'une ville en déclin et peu ouverte aux innovations au XVIII<sup>e</sup> siècle : le poisson, sa fonction et les flux de marchandises à l'échelle de la ville se présentent comme les éléments d'un secteur dynamique en mutation et alimentent une économie qui se transforme.

Nourrir les habitants de la ville reste l'une des premières compétences et exigences des gouvernements urbains. Dans le cas de Venise, les questions demeurent nombreuses qui interrogent l'absence de révoltes frumentaires à l'origine de l'emploi du nom de « Sérénissime ».

Pour autant, trop peu d'études explorent les politiques d'approvisionnement de la ville, qui fait partie des grandes capitales à l'époque moderne, sans néanmoins connaître de crises de subsistances à cette période. J'interroge donc les formes de gestion des produits de la mer pour comprendre le fonctionnement des circuits courts et locaux et la façon dont ils génèrent des principes de justice sociale et d'économie morale. C'est ce que les magistrats en charge du contrôle de ces circuits appellent la *materia del pesce* (la matière du poisson), une terminologie dont j'explore le sens tout au long de mon travail.

L'enjeu de la thèse est ainsi de déterminer comment se crée et se négocie un système de gestion urbaine et d'exploitation d'une ressource utile et nécessaire pour une grande ville à l'époque moderne, impliquant des savoirs politiques, des savoirs techniques et des usages différenciés de la ville selon les acteurs étudiés. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les mécanismes marchands et économiques connaissent des évolutions de conception profondes. Les ressources de la mer participent de ces transformations, et la *materia del pesce* devient un espace de négociation, mais également de lutte entre les acteurs professionnels et institutionnels, en particulier dans la seconde moitié du siècle.

La thèse est organisée selon trois axes, qui constituent trois définitions de cette *materia del pesce*.

1. L'expression peut d'abord définir **un système spatial qui relie des zones de production, celles de la pêche, aux zones de distribution urbaines**. Ce système est présenté à travers plusieurs échelles d'observation, et l'exposé suit le circuit emprunté par les poissons de la mer à l'étal. Si les zones de ravitaillement depuis l'Adriatique se développent au XVIII<sup>e</sup> siècle, la lagune, lieu d'origine d'approvisionnement de Venise, reste le bassin de production de référence, au sein duquel évoluent les pêcheurs et vendeurs de poisson, organisés en communautés.

À l'échelle de la ville, les sources institutionnelles présentent la *materia del pesce* comme un marché totalement encadré : les zones de vente sont délimitées et hiérarchisées, les conditions de vente, les heures des marchés, ou encore les prix, sont déterminés par les autorités qui cherchent à organiser tous les usages. Le gouvernement de la ville affirme poursuivre comme objectif la présence constante de produits de la mer disponibles sur les marchés vénitiens et à un prix abordable, exactement comme les céréales dans un système annonaire. Ces circuits de ravitaillement, hérités de pratiques anciennes, se fondent sur une distribution la plus directe possible, du pêcheur au consommateur. Ils sont organisés en fonction du type de consommateur et de son pouvoir d'achat : les habitants les plus fortunés se ravitaillent en poisson frais aux grandes halles de la ville où se tiennent les étals fournis de vendeurs plutôt opulents ; les plus pauvres achètent quelques poissons de basse qualité, ou des coquillages, aux petits vendeurs ambulants qui arpentent les rues.

Enfin, les trafics non institutionnels qui font entrer le poisson de manière détournée dans la ville forment une part non négligeable des apports, part peut-être plus importante que celle du marché encadré. La configuration de la ville et de la lagune influence directement la manière dont les acteurs exercent leurs activités : pour ravitailler Venise, ils utilisent l'ensemble des interfaces entre les marécages et le bâti, autant que les centres encombrés de la ville où se trouvent les places de marchés et les zones de contrôle. Ainsi, le marché repose sur des circuits formels comme informels fortement imbriqués : ils fonctionnent de manière indissociable puisqu'ils sont animés par les mêmes acteurs qui, parfois, sont pleinement dans leur droit, parfois, agissent en toute illégalité. La prise en considération de l'ensemble de ces circuits, notamment grâce aux sources judiciaires, qui révèlent des pratiques situées et quotidiennes, permet de redessiner une géographie urbaine attentive aux usages et différenciée selon les acteurs étudiés.

2. La deuxième partie explore un nouvel aspect de la *materia del pesce*, qui pourrait aussi être définie comme **un monde social et professionnel urbain particulier**. L'exploitation des produits de la mer est assurée par des hommes (et peu de femmes) qui appartiennent à des entités

collectives dont la fonction est de s'occuper des produits de la mer entendus au sens large : les communautés sont ainsi composées de pêcheurs, de conducteurs de barques, de vendeurs et d'exploitants de tous types. Ces associations originales entretiennent un rapport spécifique au territoire urbain et lagunaire : l'ensemble des travailleurs habite dans le même quartier ou la même paroisse, et même si certains membres travaillent loin de leur lieu de résidence, ces communautés sont ancrées dans les villes. Dans la lagune, cinq grandes communautés existent : deux d'entre elles, celles des *Nicolotti* et celle des *Poveggiotti*, occupent chacune deux paroisses de Venise, et trois sont situées sur trois des îles les plus peuplées de la lagune, à Murano, à Burano et à Chioggia. Si l'activité professionnelle et le territoire sont des critères fondamentaux dans la création de ces communautés, chacune d'entre elles se développe différemment au fil du temps, entretenant une relation particulière avec les autorités.

L'unique véritable corporation de ce circuit est celle des poissonniers (les *compravendi pesce*), dont les membres achètent les produits de la mer en gros et les revendent au détail. L'étude que j'ai menée sur cette association s'inscrit dans la continuité du renouveau historiographique sur l'organisation et les formes du travail à l'époque moderne. Cette organisation vénitienne présente en effet des caractères spécifiques, en particulier parce que l'entrée est théoriquement réservée à des pêcheurs trop âgés pour continuer à exercer la pêche. Elle garantit ainsi une possibilité de survie, un soutien social, et établit des mécanismes de compensation pour des acteurs urbains fragiles.

Cette partie interroge également l'articulation entre acteurs collectifs et individuels. Les sources de la pratique, notamment les sources judiciaires, montrent combien les relations interpersonnelles sont importantes dans ce secteur d'activité, entre un père poissonnier et un fils pêcheur par exemple, une réalité dont les autres fonds d'archives, en particulier les sources normatives, ne rendent pas compte. Ainsi, les lois proclamées sur les places de marché sont nombreuses à opposer les activités des pêcheurs et des poissonniers, alors que tous sont issus des mêmes communautés et entretiennent des relations familiales ou de voisinage. De même, dans les suppliques ou dans les statuts de métier ou communauté, ces associations apparaissent comme des ensembles homogènes, où les membres agissent de manière unie. Toutefois, à l'échelle des organisations collectives, les réseaux intracommunautaires se caractérisent par une forte hiérarchie interne qui semble peu prise en compte par les autorités. Ainsi le « *pescatore* » n'est pas qu'un pêcheur : il peut être un patron de barque, un gestionnaire de pêcherie, un marchand de poisson, voire un salarié d'un grand bateau de pêche ou un individu ramassant des crabes dans les marécages proches de la ville. Le terme détermine donc une appartenance aux communautés urbaines, mais il ne qualifie pas une identité professionnelle, ni une activité exclusive – en l'occurrence celle de la pêche.

3. La troisième et dernière partie propose de définir la *materia del pesce* comme **l'ensemble des interactions entre acteurs institutionnels et acteurs professionnels qui créent les cadres de gestion et d'exploitation des ressources de la mer**. L'analyse porte sur le travail institutionnel de la *Giustizia Vecchia*, la magistrature en charge de ces activités, et sur la façon dont celle-ci produit l'appareil juridique et législatif encadrant le monde du poisson, de la pêche à la distribution. Les procédures législatives analysées démontrent qu'il n'existait pas de réelle opposition ni de fracture entre les acteurs institutionnels et les acteurs professionnels dans la gestion de ces approvisionnements urbains. En effet, si les magistratures vénitiennes ont souvent été présentées comme des institutions composées de patriciens, elles intègrent également de nombreux acteurs faisant partie du groupe des *cittadini* ou même du *popolo*, des notaires, des scribes ou encore des auxiliaires de justice, les *fanti*. Tous sont impliqués dans la fabrique des lois, car ils reçoivent les travailleurs, parlementent avec eux sur les places de marché, choisissent les témoins intervenant comme experts dans de nombreux dossiers ou encore conduisent les interrogatoires. Ainsi ces « exécuteurs » jouent un rôle non négligeable dans la relation qu'entretiennent les autorités avec le monde professionnel des pêcheurs jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et mon travail cherche à interroger le rôle de ces personnels mal connus dans l'historiographie.

De même, l'étude révèle l'implication constante des pêcheurs dans cette fabrique des lois, alors que ces derniers forment un groupe professionnel appartenant aux acteurs urbains les plus populaires, auxquels les historiens ont longtemps nié la capacité d'influencer les normes économiques et politiques d'une ville. En effet, qu'ils soient pêcheurs ou vendeurs, ils sont sollicités pour intervenir dans la création des normes, dans leur modification ou dans leur application. Entendus en réunion ou interrogés ponctuellement, ils sont ainsi impliqués dans les décisions et livrent une expertise sur les usages de la lagune, les temps et les lieux de pêche, sur les filets autorisés ou encore sur l'organisation des places de marchés, sur les prix à fixer et sur le fonctionnement interne des communautés.

Ces mécanismes de concertation organisée entre les communautés et les membres de la magistrature, existant pendant toute l'époque moderne, se modifient en profondeur au XVIII<sup>e</sup> siècle. La volonté de rendre plus performant le secteur conduit les magistrats à renforcer le contrôle direct sur les filières de ravitaillement. Ainsi, les relations interpersonnelles, qui étaient au cœur de ces échanges locaux, laissent progressivement place à une modalité de gouvernement qui s'appuie sur une application plus stricte du droit et réserve une place moindre à la négociation avec les acteurs de la pratique. De même, les communautés urbaines vénitiennes se vident de leur fonction économique à la faveur de quelques individus, grands exploitants ou patrons de nombreux bateaux qui se constituent en compagnies. Les entités collectives tentent néanmoins de conserver leur existence juridique dans la cité. À la fin de l'époque moderne, elles luttent pour maintenir leur visibilité dans la ville et réactivent les fonctions de représentations acquises depuis le Moyen Âge, envoyant par exemple des suppliques pour défendre leur rôle dans les processions urbaines.

La grille d'analyse appliquée à l'objet « poisson » permet ainsi d'accéder au monde urbain vénitien au plus près des habitants, des places, des rues, des échanges locaux et des usages de la ville. Étudier la manière dont fonctionne la *materia del pesce*, ce circuit de ravitaillement dans son ensemble et sur une période longue d'un siècle, à partir d'un produit de consommation particulier et amplement diffusé, permet de saisir concrètement les évolutions politiques, économiques et sociales qui reconfigurent les logiques urbaines vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Laura VIAUT**

***LES MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS DANS L'ESPACE AQUITAIN AU  
HAUT MOYEN AGE (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> SIECLE).***

***THESE D'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS.***

***Un témoignage des racines anciennes du rôle des villes et de ses acteurs dans  
le règlement des différends***

Thèse soutenue le 22/6/2018, à l'université de Limoges, dirigée par J. PERICARD, jury : A. JEANNIN, S. KERNEIS, H. DEBAX, P. TEXIER, V. MARTIN. 731 p. + 506 p. (ann.).

*« L'Histoire est comme la mer, belle par ce qu'elle efface : le flot qui vient enlève sur le sable la trace du flot qui est venu. On se dit seulement qu'il y a eu, qu'il y aura encore ».*

*Gustave Flaubert,  
Par les champs et par les grèves.*

Il y a chez l'homme une impulsion réelle et profonde aux conflits. Nées d'amertumes à demi-oubliées auxquelles la faiblesse humaine semble souvent prêter son nom, ces plaies de l'âme se répandent souvent au tribunal où les gens de justice ont parfois une expérience avisée des hommes. Cette qualité, chez tant d'autres extérieure, est, chez eux, si étroitement liée à leur connaissance du droit qu'ils accommodent des règles d'une remarquable élasticité au gré de leurs convictions et selon les circonstances. Ce phénomène, en apparence arbitraire,

cache au fond un système d'une immense complexité.

Chacun connaît le système répressif, par le biais d'une décision judiciaire, à sanctionner un coupable et à reconnaître les droits de la victime. Le jugement, en tant que voie punitive de justice, représente aujourd'hui un État fort. Mais depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des mécanismes alternatifs de règlement des conflits s'insèrent progressivement en droit positif français sous l'acronyme MARC. Ce système permet de privilégier l'accord entre les parties au jugement dans le cadre de conflits mineurs et dans des domaines hautement spécialisés (finances, etc.). Il devient alors possible, par l'entremise de médiateurs, et grâce à des concessions réciproques, de trouver une solution qui satisfasse les deux parties. L'objectif ici est le plus souvent restauratif, puisqu'il permet de maintenir le lien social entre les personnes qu'un conflit oppose et de leur permettre de construire un meilleur futur. Ce système, qui est encore en gestation, a fait ses preuves dans le domaine familial (conflits liés à la garde d'enfants ou à l'octroi de pensions alimentaires) et en droit du travail (rupture conventionnelle du contrat, etc.). Il s'agit là d'un bouleversement à nul autre second ; la justice restaurative et contractuelle traduit une recomposition des rapports entre la société et l'État en matière de gestion de conflits. En jalonnant de solutions intermédiaires sa procédure, la justice n'est plus un monstre répressif menaçant qu'il faut craindre, c'est une machine souple, peut-être maternante sous certains aspects, qui ramène les justiciables au plus près de leur conflit. Dans la pratique, cette logique conciliatrice et consensuelle est poussée aussi loin que possible et, en cas d'échec, laisse sa place au jugement traditionnel.

Ces modes de résolution, que l'on a progressivement abandonnés en France à compter du XIII<sup>e</sup> siècle, période où l'État commence véritablement à se former, se sont développés dans les pays de *common law* où l'*alternative dispute resolution*, courant de pensée américain, défend l'idée selon laquelle une communauté peut gérer un conflit sans ouvrir de procès. Cette logique, qui commence aujourd'hui à être défendue dans la procédure française, laisse parfois aux praticiens l'impression d'une importation, pertinente au demeurant, d'une pratique américaine, mais nous avons bien pratiqué en France, et plus largement en Occident, la médiation sous toutes ses formes.

Il est apparu en effet qu'il y avait, non pas une curiosité, mais une actualité à sonder le passé de nos institutions. Il suffit à l'historien du droit de lire les récits judiciaires des VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, dont les actes juridiques médiévaux conservent le souvenir, pour être happé par les leçons du passé. Le haut Moyen Âge lui explique, sans aucun embarras, la souplesse avec laquelle il peut être nécessaire d'appliquer le droit pour gérer efficacement un conflit. Cette haute période, il est vrai, possède une galerie incomparable d'arbitrages, de médiations, d'accords consentis ou forcés. Ce genre de collections, nous semble-t-il, peut donner quelques clartés sur les nouvelles procédures que le droit positif met actuellement en place. Parce qu'elle constitue le témoignage de l'enracinement de la « justice douce » dans notre passé judiciaire, une étude approfondie et renouvelée de l'histoire des institutions du haut Moyen Âge devait être menée par un juriste.

### **Cadres de l'étude**

L'exercice de la justice médiévale était bien connu pour la Gascogne (travaux d'Hélène Couderc-Barraud), pour le Languedoc (travaux d'Hélène Débax), le nord de la Loire (travaux de Bruno Lemesle), l'espace germanique (travaux de Laurent Jegou), l'Italie (travaux de François Bougard et de Rémi Oulion), le Lyonnais (travaux de Pierre Ganivet), le Berry (travaux de Jacques Péricard) et le Viennois (travaux de Pierre Grimaldi), mais dans ce

panorama particulièrement vaste, l'Aquitaine faisait figure d'oubliée. Les historiens du droit Christian Lauranson-Rosaz et Carine Juillet avaient signalé l'intérêt et les particularités de certaines zones sans avoir poussé la focale plus loin et, surtout, à l'ensemble du territoire. La thèse que voici s'est donc chargée d'étudier et de comparer cinq zones géographiques aquitaines : le Limousin, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et le Périgord.

Le cadre chronologique retenu est celui du haut Moyen Âge, parcouru sur cinq siècles. C'est entre le VIII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle que les pratiques conciliatrices sont particulièrement prégnantes. Le VIII<sup>e</sup> siècle, période de la naissance de l'Empire carolingien et de la création par Charlemagne de médiateurs envoyés dans les cours de justice, en marque le point de départ. Le système commence à prendre fin au début du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque le pouvoir royal commence à s'affermir notamment par la mise en place d'une justice répressive.

Un tel cadre, particulièrement vaste, obligeait à traiter une documentation hétérogène. Il y a, en la matière, une distinction traditionnelle qui oppose les sources objectives aux documents dits subjectifs ; si à l'acte revient la restitution immédiate d'une situation en termes juridiques, la source narrative, au contraire, se charge de véhiculer, avec plus de liberté, la perception du système médiéval en le représentant.

- Les sources objectives : environ 17431 chartes (actes juridiques médiévaux), datées entre le VIII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, sont affectables à l'environnement géographique retenu.

- Les sources subjectives : 83 récits (chroniques, vie de saints, correspondances, littérature...) ont servi de témoignages secondaires.

Ces sources sont intégralement rédigées en latin (non traduit) et en partie encore inédites (conservées sur parchemin).

### **Méthodologie**

L'historien du droit Christian Lauranson-Rosaz l'avait affirmé, et ses élèves après lui ne cessent de le confirmer, la connaissance du droit altimédiéval doit passer par un retour aux sources manuscrites. Il s'agit de considérer ces pièces comme des « documents-monuments » ; on entend par là qu'il est nécessaire d'appréhender la source autant pour son contenu qu'en tant qu'objet matériel qui a sa propre histoire et sa propre fonction. Chaque pièce est unique et témoigne d'une pratique du droit. Dans cette perspective, les manuscrits juridiques (lois, capitulaires, textes normatifs complémentaires), ainsi que les actes de la pratique (chartes, notices, cartulaires), doivent être interrogés sur nouveaux frais, et plus encore, car de nombreux documents sont encore à ce jour inédits. Une telle grille de lecture est rendue possible par les sciences dites annexes auxquelles nous nous sommes formée en France, comme à l'étranger. L'étude et la manipulation de ces documents très anciens nécessitent des compétences particulières, notamment la paléographie latine médiévale (qui inclut la résolution d'abréviations, déchiffrement de notes tironiennes (cryptées), datation des écritures, identification du nombre de scribes, etc.), la codicologie (manière dont un recueil manuscrit a été façonné) et la diplomatique (science des actes juridiques anciens à l'état manuscrit). Enfin et pour faciliter des recherches futures, il a été nécessaire d'investir le champ de l'écrit (confection d'outils pour le chercheur), trop souvent délaissé par les historiens du droit, afin de produire en annexe des éditions critiques de sources juridiques médiévales, jusqu'ici restées inédites.

La deuxième grille méthodologique investie consiste à ajouter à une approche strictement juridique des sources une grille de lecture de sociologie du droit, afin de comprendre la totalité du système normatif médiéval, et une grille de lecture d'anthropologie juridique, afin de comprendre les mentalités qui l'ont fait apparaître. Concrètement, le Moyen Âge est ici regardé, non pas du dehors avec des yeux modernes, mais du dedans, pour comprendre les logiques qui en soutiennent toute la structure.

Enfin, la dernière approche méthodologique a consisté à proposer quelques traductions des actes juridiques, afin de permettre au lecteur d'en avoir un accès immédiat.



## Résultat

En appliquant les grilles méthodologiques exposées, il devient possible de mieux comprendre l'administration des hautes périodes, et plus encore le fonctionnement des ancêtres des collectivités territoriales.

Charlemagne avait mis en place au VIII<sup>e</sup> siècle un système, hérité de l'Empire romain, qui permet d'administrer son Empire à l'échelon local, divisé en cinq niveaux. Les ducs, mais également leurs subordonnés (comtes, vicomtes, vicaires et sous-vicaires) agissent en tant qu'agents administratifs en charge de la collecte des recettes fiscales, de l'application des directives du pouvoir central, de rendre justice entre les justiciables et l'administration au nom de l'Empereur. Ils disposent, pour cela, d'une grande liberté pour gérer le territoire dans l'intérêt local. Le système est bien rodé et particulièrement complexe. Les sources ont permis de décrire les différentes catégories qui composent ce personnel administratif et de comprendre les fonctions attribuées aux agents. Le système dispose également d'une très bonne assise théorique due aux penseurs, juristes et ecclésiastiques, qui gravitent dans l'entourage de l'Empereur. La loi carolingienne énumère précisément les compétences dévolues aux agents des collectivités locales.

Mais lors de l'effondrement de l'Empire carolingien, au X<sup>e</sup> siècle, une crise administrative sans précédent apparaît, si bien que les institutions s'affaiblissent et l'Etat avec elles. Les collectivités locales, les tribunaux, les charges fiscales sont vendus ou récupérés par les notables locaux. Ces seigneurs vont alors se distribuer le pouvoir et faire fonctionner les collectivités. Ce contexte de crise majeure contient évidemment et de manière intrinsèque de nombreux conflits et périodes de violence. Mais il n'est pas synonyme d'un arrêt du fonctionnement institutionnel. L'administration se maintient. Les institutions passent d'une structure de type centralisé à une structure de type micro-sociétal ; par là, le pouvoir judiciaire, à l'origine délégué, se partage entre les notables locaux, et rend les institutions carolingiennes inopérables en cas de conflits. S'ouvre alors une période où la justice contractuelle se substitue aux institutions de manière pragmatique. Le tribunal n'existe plus. Les parties ne peuvent plus que conclure des accords précaires... gérés par les chefs des micro-sociétés qui gèrent leur ville.

Il faudra deux siècles pour que la crise soit résorbée. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le roi commença à affermir son pouvoir et à récupérer véritablement ses prérogatives. Parallèlement à cela, les villes se développent, notamment autour de l'évêque et des consulats (celui de Limoges sera particulièrement vif). Cette réorganisation territoriale permettra de mieux gérer les conflits avec le retour notamment des juristes au sein des villes.

On observe, entre le VIII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, que les collectivités locales proposent dans leurs services des médiations. Cette prégnance pour l'accord s'observe tout au long de la période et permet d'améliorer la qualité du service public local en évitant l'enveniment des conflits.

Ainsi une étude de l'administration locale au haut Moyen Âge trouve un écho dans les pratiques actuelles. Comme on l'a dit, depuis le début des années 2000, des mécanismes alternatifs de règlement des conflits s'insèrent progressivement en droit positif français faisant apparaître, à titre expérimental, des médiateurs au sein des collectivités territoriales. Ces modes de résolution, progressivement abandonnés en France à compter du XIII<sup>e</sup> siècle, comme on l'a rappelé, se sont développés dans les pays de *common law*, notamment aux Etats-Unis, mais nous avons bien pratiqué en France, et plus largement en Occident, la médiation sous toutes ses formes.

La présente thèse en offre un témoignage historique.